

waert à Elias ne faisait que confirmer son sentiment ⁽³⁹⁶⁾. Selon Berger, « que cette lettre ait suffi à provoquer le brusque revirement d'Elias prouve que le conseil de direction du VNV, Elias y compris, est étroitement lié à l'église catholique ». (Si l'on est un tant soit peu au courant des relations VNV-hiérarchie catholique en Belgique, on mettra sans nul doute un énorme point d'exclamation à la fin de cette conclusion de Berger. Et puis, quelle relation y a-t-il entre la lettre de Callewaert, le soi-disant succès de « *Op zoek naar een vaderland* » et le discours d'Elias ?)

Dans une lettre très digne datée du 7 mai au *Militärverwaltungschef* (14 feuillets dactylographiés de grand format), Elias développa longuement les thèmes du malaise, de l'irritation et de la méfiance auxquels il avait clairement fait allusion lors de son entretien du 17 avril avec Reeder ⁽³⁹⁷⁾. Il constatait avec amertume : « La conviction croît de plus en plus ici qu'il y a quelques hommes en Belgique qui considèrent la Flandre comme leur chasse gardée... La Flandre est de plus en plus convaincue qu'on la trompe... L'instrument de cette politique est connu, c'est la SS-DeVlag... La situation est devenue intenable. » L'ambiguë politique allemande avait réalisé le miracle que l'Etat belge n'avait pu réaliser en cent ans, à savoir faire des Flamands quand même des Belges. L'heure avait sonné d'en finir avec l'ambiguïté. Quant à lui, il avait tiré la conclusion : « Il vaut mieux que mon mouvement sombre dans la clarté qu'il n'étouffe dans l'ambiguïté. »

Provisoirement Elias n'alla pas jusque-là. Le VNV ne rompit qu'en août 1943 avec les services SS. Sans doute, la lettre du 7 mai du chef du VNV à Reeder marqua-t-elle un moment important dans l'évolution qui aboutirait à la rupture ⁽³⁹⁸⁾. Est-ce le premier ? Van der Elst considère la lettre d'Elias, qui frisait l'ultimatum, comme le point de départ de l'attaque contre la *Flamenpolitik* des Allemands ⁽³⁹⁹⁾. Cependant, on peut voir les cho-

(396) Il s'agit de la lettre du 3 avril 1943, dans laquelle l'influent dominicain, très connu dans les milieux flamands, portait un jugement très négatif sur la politique du VNV (P.J. NUYENS, *Pater L.J. Callewaert. Met woord en daad in liefde*, Mortsel, 1969, pp. 175-178. A. DE BRUYNE, *De kwade jaren*, I, Brecht, 1971, p. 44).

(397) Arch. pers. A. Le 28 mai, Berger écrit à Himmler qu'il essaierait de se procurer le « memorandum » d'Elias à Reeder, dans lequel le chef du VNV insiste « pour qu'on reconnaisse le VNV comme le parti et que la DeVlag et les SS soient évincés » (BAK, NS 19/neu 840). Elias n'en avait pas demandé autant. La lettre de Berger prouve qu'il pouvait compter sur des fuites dans l'entourage immédiat du *Militärverwaltungschef*.

(398) Elias devait répéter son avertissement à l'adresse des responsables de la politique allemande d'occupation dans son discours à la journée des cadres du VNV, à Bruxelles, le 6 juin 1943 : « Je crois et ai confiance dans le génie d'Adolf Hitler... C'est pourquoi je dis : nous sommes prêts à tout... Mais nous demandons seulement à l'Allemagne de nous mettre en mesure de 'tout' offrir, de 'tout' donner en adoptant une attitude non équivoque et en évitant toute erreur de tactique et de psychologie. » (Selon le texte du discours publié en brochure par *Volk en Staat*, p. 6. Le passage qui va de « Mais nous demandons seulement » à « erreur de psychologie » ne se trouve pas dans *Volk en Staat* du 8 juin 1943.)

(399) F. VAN DER ELST, *Dr. Elias als leider van het VNV*, dans *Cabiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, 3, octobre 1974, p. 181.

ses d'une autre manière : tenant compte de la publicité donnée au contenu provocant du discours du 14 avril 1943 et des réactions qu'il suscita, c'était la première manifestation indéniable d'une tendance à l'agressivité. En tout cas, ce discours contribua à accroître considérablement la tension des rapports entre le VNV et la DeVlag (400).

La rencontre Himmler-Van de Wiele (début mai 1943).

Nous étudierons plus loin l'évolution vers la rupture entre le VNV et la SS. En attendant, restons en mai 1943 qui fut pour Himmler une période importante dans la lutte pour le renforcement de son influence en Belgique. Le lecteur sait déjà qu'au début du mois, il avait mandé Van de Wiele à sa *Feldkommandostelle* et que Degrelle s'y était rendu quelques semaines plus tard. Il était logique qu'après avoir eu des pourparlers avec l'un de ses protégés, il en eut ensuite avec l'autre. Il était impossible au *Reichsführer* de les recevoir en même temps. Sans doute devait-il traiter de questions similaires avec l'un et l'autre, en vue de l'infiltration des SS en Flandre et en Wallonie. Mais, sans compter qu'Himmler ne pouvait se permettre de faire étalage de belgophilie devant les collaborateurs flamands, il y avait en outre un problème qui ne concernait que Degrelle, à savoir le transfert de la Légion Wallonie de l'armée de terre à la *Waffen-SS* (401).

Les sources ne nous indiquent pas les circonstances qui déterminèrent

(400) Cfr *Sipo-SD Brüssel, Meldungen*, 1^{er} mai 1943, p. 27 : « *Wieder einmal ist für den zwischen dem VNV der DeVlag bestehenden Konflikt ein Höhepunkt festzustellen, wie er in dieser Schärfe noch nicht beobachtet werden konnte. Mit der Rede... wurde dieser Konflikt in einer Form in die Öffentlichkeit getragen, die im Hinblick auf das eigentliche Ziel des flämischen Volkstumskampfes als absolut unerwünscht bezeichnet werden muss.* » Le grand discours d'Elias fut également très remarqué aux Pays-Bas. Le 7 mai 1943, *Volk en Vaderland*, organe du NSB de Mussert, lui consacra un article détaillé où Elias était appelé « Chef des nationaux-socialistes des provinces du Sud ». De son côté, le *Befehlshaber der Sipo und des SD* en Hollande jugea le discours et l'article assez intéressants pour attirer l'attention de la RSHA (RvOA, *Meldungen aus den Niederlanden*, n° 143, 11 mai 1943).

(401) Connaissant imparfaitement les faits, De Launay se trompe quand il avance que Degrelle et Van de Wiele furent reçus ensemble par Himmler, un jour non déterminé de mai. Il localise le soi-disant entretien Himmler-Degrelle-Van de Wiele — deuxième grosse erreur — tantôt au *Führerhauptquartier* à Rastenburg (Prusse orientale), tantôt au château (inexistant) d'Himmler près de Salzbourg (*Histoires secrètes de la Belgique de 1935 à 1945*, Paris, 1975, pp. 249 et 270). Même contradiction dans *La Belgique à l'heure allemande*, Bruxelles, 1977, pp. 204 et 259. Ainsi donc, l'écrivain, qui ne consacre guère d'attention à ce qu'il écrit ou relit, reste au moins conséquent avec lui-même dans l'erreur. Pour être complet, mentionnons encore que De Launay sait — le hasard veut que ce soit exact — qu'il y eut un entretien Himmler-Degrelle, sans Van de Wiele, en mai 1943 (*Histoires secrètes*, p. 224). Le lecteur appréciera facilement la sûreté des informations de De Launay. Les deux ouvrages précités foisonnent de grosses erreurs, d'interprétations erronées ou non fondées, d'« emprunts » dont l'auteur, qui s'intitule pourtant « historien-chercheur », tait soigneusement l'origine.

Himmler à convoquer successivement Van de Wiele et Degrelle (402). Quelques faits sont pourtant à mentionner parce qu'ils forment pour ainsi dire l'arrière-fond des tractations que nous examinons.

Selon une déclaration d'après-guerre de Van de Wiele, il aurait conclu au mois de mars un accord avec les représentants de Rex (403). Le 25, la Centrale de la DeVlag à Düsseldorf ordonna aux *Gauarbeitsgemeinschaften* en Allemagne d'augmenter rapidement et le plus possible le nombre de leurs adhérents dans le secteur flamand (c'est-à-dire les ouvriers flamands travaillant dans les usines allemandes) (404). Cet accroissement numérique est « une nécessité politique urgente », lit-on dans la circulaire (405). On peut admettre que la même tâche fut imposée aux cellules de la DeVlag en Flandre, pour les mêmes raisons. Est-ce que la rencontre d'Himmler avec ses deux associés politiques était déjà projetée, et le *Reichsführer* souhaitait-il que Van de Wiele qui, contrairement à Degrelle, ne pouvait se prévaloir de ses services au front, disposât au moins d'une organisation numériquement forte ? Le 30 mars, Himmler était en visite chez Hitler au *Führerhauptquartier* pour discuter de la situation en Flandre et en Wallonie (406). On parla également de Degrelle. Au début avril, après qu'Himmler, Heydrich et Berger eurent insisté à plusieurs reprises auprès de Reeder (407), Thedieck, « le néfaste conseiller politique en Belgique » (408), disparaît de la *Militärverwaltung de Bruxelles* (409).

(402) Il n'y a, cela va de soi, pas de point d'interrogation pour De Launay. Dans *La Belgique à l'heure allemande* (p. 259), il prétend que l'entretien Himmler-Degrelle-Van de Wiele (qui n'eut pas lieu) « fait suite à l'accord que Rex et DeVlag ont conclu en mars 1943 ». Dans *Histoires secrètes de la Belgique de 1935 à 1945*, paru environ deux ans plus tôt, on lit cependant (p. 270), que la méfiance de Berger à l'endroit d'Elias était fondée, c'est pourquoi Himmler décida « de faire le point avec Degrelle et Van de Wiele qu'il convoqua tous deux, en mai 1943, à Rastenburg ». Berger et Himmler se méfiaient déjà d'Elias bien avant que ce dernier ne devienne le chef du VNV. Rien ne prouve qu'il existe un rapport de cause à effet entre cette méfiance et l'invitation d'Himmler, d'abord à Van de Wiele, au début de mai, et ensuite à Degrelle, quelques semaines plus tard.

(403) Déclaration de Van de Wiele, 14 juin 1974 (DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 289). Selon cette déclaration, l'article 1 de la convention stipulait le maintien de la Belgique unitaire et monarchique, et l'article 2 le maintien d'une équipe gouvernementale unique. Un grand point d'exclamation est ici nécessaire.

(404) A. BRENNECKE, *Geschäftsführer der DeVlag aux Gauarbeitsgemeinschaften*, 25 mars 1943 (CREHSGM, DeVlag, II, 26). En Allemagne, la DeVlag était organisée territorialement en *Gauarbeitsgemeinschaften*, dont les limites correspondaient à celles des districts de la NSDAP.

(405) « *Diese Steigerung der Mitgliederzahl ist aus dringenden politischen Gründen erforderlich, da von ihr Entscheidungen von weittragender und einmaliger Bedeutung abhängen.* »

(406) Note manuscrite d'Himmler sur ses entretiens avec Hitler, le 30 mars 1943 : « 9. *Flandern, Wallonien, Degrelle.* » (BAK, NS 19/neu 147.)

(407) *Cabiers*, 4, pp. 53 et 80. Cfr *supra*, p. 31.

(408) Himmler dans sa lettre du 16 février 1943 à Reeder. Cfr *supra*, p. 31.

(409) Décision de l'OKH, GenStdH, Gen.Qu., 5 avril 1943 (BAK, *Nachlass Thedieck*, *vorl.* 56). Selon un témoignage d'après-guerre d'A. Globke, haut fonctionnaire au ministère de l'Intérieur avant 1945, Kaltenbrunner, successeur d'Heydrich comme chef de la Sipo-SD, aurait déclaré à Stuckart, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, que feu Heydrich était à l'origine de la démission de Thedieck. (Déclaration A. Globke, 12 juin 1946. BAK, *ibid.*) A l'occasion de son départ, on rendit hommage à Thedieck

Cette mesure était dirigée directement contre le VNV, qui perdit en Thedieck un protecteur déclaré et habile. Van de Wiele, Degrelle et les services allemands qui les soutenaient, avaient des raisons de se réjouir (410). Dans le courant de la première moitié d'avril, Jungclaus, très probablement à l'instigation d'Himmler et Berger, s'informa auprès de Reeder aux fins de savoir si une modification radicale de la composition du comité des secrétaires généraux, par la nomination de quelques membres de la DeVlag, relevait du domaine des possibilités politiques. (Ce qui prouve que les ambitions d'Himmler en Belgique visaient plus loin que la police et le *Volkstum*.) La réponse de Reeder fut négative : un comité composé d'adeptes de l'Ordre Nouveau serait certes plus docile, mais il ne disposerait pas de l'indispensable appareil d'exécution des volontés allemandes en pays occupé (411). Suivit une mise en garde non équivoque : que l'expérience de l'occupation pendant la première guerre mondiale, quand l'administration belge resta passive, soit « une leçon durable ». Himmler a-t-il jugé opportun, après la réponse négative de Reeder, de mander d'abord Van de Wiele ensuite Degrelle, pour discuter de l'avenir avec eux ? Il convient de remarquer que le *Reichsführer* semblait assez certain, entre les deux entrevues, qu'avant peu Jungclaus serait nommé HSSPF, puisqu'il était prêt à mettre à la disposition de son protégé la somme nécessaire à l'aménagement d'un immeuble digne du « futur HSSPF » (412).

Il n'existe pas, de la main d'Himmler ou de Van de Wiele, de notes relatives à leur entrevue du début mai. On dispose, il est vrai, d'une série de lettres écrites par le chef de la DeVlag à Berger, mais postérieures de quelques semaines, et de quelques sources allemandes indirectes. Celles-ci datent de la même époque mais provenant de sources bien informées, on peut leur faire

en cercle intime, dans la maison du chanoine Van der Elst (Uccle). En sa qualité de représentant du cardinal Van Roey, le chanoine remit à Thedieck en souvenir une croix d'or. Van der Elst regrettait le départ de Thedieck et parlait aussi au nom du grand rabbin de Belgique, Ulmann. Étaient entre autres présents à cette cérémonie d'adieu, V. Leemans, secrétaire général aux Affaires économiques, et le comte de Grunne, maréchal de la Cour de la reine Elisabeth. (Note Thedieck à l'intention de l'administration militaire d'occupation britannique à Cologne, 17 janvier 1946. Lettre de Thedieck à l'administration militaire d'occupation britannique, 18 mars 1946. BAK, *ibid*. Lettre de Thedieck à l'auteur de cette étude, 31 octobre 1977.) Reeder avait fait le nécessaire pour verser son ancien collaborateur et ami dans la *Lufwaffe* afin de le soustraire aux poursuites possibles de la *Gestapo* (Déclaration F.A. Knopp, *Oberregierungsrat*, Cologne, 21 octobre 1947, BAK, *ibid*.)

(410) D'après Thedieck, Degrelle avait aussi fait de son mieux pour l'éloigner de Bruxelles (Thedieck à l'auteur de cette étude, 31 octobre 1977).

(411) Nous n'avons pas retrouvé la lettre de Berger ou d'Himmler à Jungclaus. Ni celle de Jungclaus à Reeder et la réponse du 24 avril 1943 de Reeder à Jungclaus. Cependant, cfr Reeder à Himmler, 20 décembre 1943, où le *Militärverwaltungschef* se réfère à sa réponse et la résume (BAK, NS 19/1567).

(412) En avril 1943, Jungclaus avait demandé au *SS-Wirtschafts- und Verwaltungshauptamt* (Franck) l'autorisation de disposer de la majeure partie de ses économies (RM 2.200) pour payer les meubles achetés durant son service aux Pays-Bas. Brandt répondit le 12 mai à Franck, au nom d'Himmler, que celui-ci acquiesçait à la demande de Jungclaus. Cependant, le *Reichsführer* jugea souhaitable de mettre une somme importante (RM 10.000) à la disposition de Jungclaus pour l'aménagement d'une maison « *in seiner Eigenschaft als künftiger Höherer SS- und Polizeiführer* » à Bruxelles. (BAK, NS 19/1186.)

confiance dans une large mesure⁽⁴¹³⁾ — plus qu'à l'étrange déclaration de Van de Wiele après la guerre. En effet, l'affirmation de l'ex-chef de la DeVlag soutenant qu'il avait pu déduire avec certitude de ses entretiens avec Himmler et ses plus proches collaborateurs, que « personne ne croyait plus » à une victoire allemande (début de mai 1943), n'est guère digne de foi⁽⁴¹⁴⁾. Tous envisageaient l'éventualité d'une paix de compromis anglo-allemande et le renversement des alliances à l'Ouest. (On n'apprend pas si l'Amérique aurait eu encore quelque chose à dire.) C'est pourquoi l'affirmation de Van de Wiele prétendant que le statut de la Belgique ne vint pas sur le tapis, est également sujette à caution. On n'aurait discuté que de la « collaboration inconditionnelle » de la DeVlag avec la SS. Himmler se serait borné à insister auprès de Van de Wiele pour qu'il ménage le VNV.

Selon Reeder (nous ignorons d'où il tenait cette information), l'entretien fut révélé par une indiscretion de Van de Wiele après son retour⁽⁴¹⁵⁾. L'événement suscita un vif intérêt dans les rangs de la collaboration. Les rumeurs qui se répandirent immédiatement empoisonnèrent la situation politique en Flandre⁽⁴¹⁶⁾. Reeder apprit qu'outre la consolidation de l'organisation, son accroissement numérique et la formation idéologique des membres, on avait abordé le destin politique de la Flandre. Sous peu, la Belgique serait démembrée en deux régions (la Flandre et la Wallonie) et une terre d'Empire (Bruxelles). Il était très urgent d'accroître l'importance numérique de la DeVlag pour qu'elle pût, à partir du 1^{er} septembre, remplacer le VNV comme parti politique. Reeder estimait que les circulaires de la Centrale et les discours de certains chefs de la DeVlag confirmaient ce dernier bruit⁽⁴¹⁷⁾. Il ne

(413) TB 24 pour avril-juin 1943 (T-501, 106, 262). Interrogatoire de Reeder par De Vries à Nuremberg, 10 janvier 1947 (STAN, Rep. 502, VI, R 42, p. 15). Reeder à son avocat allemand Achenback, 27 août 1950 (BAK, *Nachlass Thbedieck, vorl.* 54). Dans le même sens, von Bergen à von Weizsäcker, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, 8 juillet 1943 (STAN, NG-1636 et PAB, *Inland II g*, 344, *Belgien I*).

(414) Déclaration de Van de Wiele, 14 juin 1974 (DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, pp. 270-271). Il serait utile aux historiens que Van de Wiele se décide à faire un témoignage crédible sur son entretien du début de mai 1943 avec Himmler et aussi sur celui du début mars 1944 avec Himmler, en présence d'Elias. Faisons à Van de Wiele la charité de ne pas douter de son sérieux et d'admettre qu'on ne lui a pas soumis le texte de son interview avec De Launay avant sa publication.

(415) Selon la déclaration faite par Van de Wiele au début de juin 1974 (cfr note précédente), il quitta Berlin pour le quartier général de Rastenburg, en Prusse orientale, dans le train spécial d'Himmler (DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 270). Nous ignorons la date du départ et celle du retour (début de mai 1943). Quant aux ragots attribués à Van de Wiele, cfr Berger à Himmler, 2 juillet 1943 (BAK, NS 19/1554). Le chef de la DeVlag affirma à Berger qu'il n'avait pas commis d'indiscrétions.

(416) TB 24. Cfr note 413.

(417) Le 31 mai 1943, une circulaire « strictement confidentielle » fut expédiée par la DeVlag, région de l'Yser et du Littoral, à ses membres, circulaire dans laquelle on demandait à ces derniers « le nombre exact » de membres du VNV, de la jeunesse nationale-socialiste flamande, des *Dietse Meisjesscharen*, ainsi que le nombre de garçons et de filles qui seraient disposés à s'affilier à la *Hitlerjugend* ou au *Bund Deutscher Mädel*. Selon Reeder, le chef local envoya cette circulaire, « devenue dangereuse à cause de ses conséquences », sans demander l'avis de Van de Wiele, qui exigea des comptes de son collaborateur (TB 24 Reeder, avril-juin 1943. T-501, 106, 262).

se trompait pas car, le 26 mai, Berger demanda instamment à la *Militärverwaltung* de reconnaître aussi la DeVlag comme parti politique (ce que Reeder refusa) (418). Le même jour, Van de Wiele écrivit à Berger : « La DeVlag est assez forte pour s'imposer. Si la *Militärverwaltung* décide qu'il convient de la soutenir partout et en priorité, le VNV ne devra sans doute pas être brusquement freiné, mais ne devra plus être soutenu (419). » Reeder, alarmé, demanda des informations à Berger sur la teneur des pourparlers Himmler-Van de Wiele, mais le chef du *SS-Hauptamt* se borna à répondre qu'ils avaient été « informels » — assurance qui, selon la version d'après-guerre de Reeder, n'empêcha pas celui-ci de mettre immédiatement Himmler en garde, via Berger, contre le projet de démembrement et de solliciter une audience (420). Les lettres de Van de Wiele à Berger (421), dont question ci-dessus, permettent de reconstituer avec grande vraisemblance l'ordre du jour de l'entrevue Himmler-Van de Wiele : le service militaire (nous en reparlons) (422) ; l'attitude des bureaux militaires de Bruxelles à l'égard de la DeVlag (Van de Wiele se plaint du major Gunzer, chef de la *Propagandaabteilung* à Bruxelles, qui considère toujours la DeVlag comme « une organisation purement culturelle », il devrait être remplacé par un membre de la NSDAP) ; la nomination d'un nouveau chef de la SS germanique en Flandre en remplacement de J. François, ce dernier manquant des qualités militaires, politiques et humaines nécessaires et menant une politique du personnel trop ouvertement favorable au Verdinaso ; la création d'une nouvelle organisation de jeunesse intitulée « *Flämische Hitlerjugend* » ; éventuellement une interdiction des activités VNV en Allemagne ; la *Vlaamse Wacht* (on ignore par quel biais) ; la révocation du délégué principal (*Reichsverbindungsman*) flamand auprès du *Deutsche Arbeitsfront* et son remplacement par un élément de confiance ; les manifestations sportives en tant que moyens d'accroître l'influence et de propager les idées nationales-socialistes en Flandre (423).

(418) Affidavit Löffler, 30 juin 1948, p. 6 (durant l'instruction du procès Reeder). Löffler fut le chef du *Gruppe Kultur* de la *Militärverwaltung* (BAK, *Alliierte Prozerse 4*, von Falkenhausen, 109).

(419) Van de Wiele à Berger, 26 mai 1943 (CREHSGM, DeVlag, III, 31).

(420) Cfr *supra*, n. 413.

(421) Van de Wiele à Berger, 25 et 26 mai 1943 (CREHSGM, DeVlag, III, 31). Des douze lettres signées par Van de Wiele en tant que *Befehlsleiter*, cinq seulement furent retrouvées. Elles concernaient entre autres l'*Haltung von Militärdienststellen der DeVlag gegenüber, Germanische SS Flandern, Jugendfrage, Ersetzung des flämischen Reichsverbindungsman bei der D.A.F., Sportveranstaltungen*. Restent introuvables, les lettres concernant : *Wehrpflicht* (partiellement), *DeVlag-Tageszeitung, Flämische Wacht, Tätigkeit des VNV in Deutschland, Entwurf von Uniformen* (pour la nouvelle organisation de jeunesse ? pour les membres du cadre de la DeVlag ?), *Unterbindung VNV-Tätigkeit im Reich, Haltung von Verwaltungsbeamten*.

(422) Cfr *infra*, p. 106-108.

(423) Selon Van de Wiele, l'administration d'occupation avait interdit, suite à une plainte du VNV, les manifestations sportives mises sur pied par la DeVlag parce que cette dernière était une organisation culturelle. On n'admettait qu'une exception en faveur des manifestations sportives germano-flamandes. Il serait donc souhaitable, déclarait Van de Wiele, que la *Militärverwaltung* comprenne que la DeVlag doit être soutenue lorsqu'elle essaie, par tous les moyens, d'atteindre les masses.

La rencontre Himmler-Degrelle (23-24 mai 1943).

Nous disposons de renseignements plus dignes de foi sur les pourparlers Himmler-Degrelle des 23 et 24 mai. Il est intéressant, pour la connaissance de la genèse de cette entrevue, de suivre d'abord le chef de Rex lors de son voyage vers la *Feldkommandostelle* d'Himmler.

Nous avons quitté Degrelle au début avril quand, soi-disant avant de partir « pour le front », il prit congé de ses partisans au Palais des Sports de Bruxelles (424). Il n'a pas dû rester longtemps dans son unité, qui n'était pas au front à ce moment mais au camp de Meseritz-Piesky, à 200 km à l'est de Berlin. Dès le 17, il prit la parole à Bruxelles, lors de l'hommage funèbre à Paul Colin, journaliste de talent abattu par des Résistants (425). Le lendemain, il était à Anvers. Il prononça, dans un hôtel connu, une allocution aux représentants de l'ancien Rex-Flandre. Il déclara demeurer neutre dans le conflit VNV-DeVlag. L'accord du 10 mai 1941 avec le VNV restait valable tant que le VNV ne le dénonçait pas. Ce n'était là qu'une ruse tactique en vue de conquérir une position de force dans l'administration en attendant que « tôt ou tard il prenne le pouvoir » (426). A Anvers, il rencontra aussi Van de Wiele et mena des pourparlers politiques avec lui. Selon un informateur du SD, Degrelle aurait déclaré alors défendre encore l'idée de *Reich* mais — précisions intéressantes — en considérant « qu'on doit accorder aux Wallons et aux Flamands une administration propre dans l'espace occidental » (427).

On a des raisons de croire que Degrelle ne quitta pas la Belgique dans la seconde moitié d'avril 1943, parce qu'il attendait la convocation d'Himmler qui désirait le rencontrer. En effet, le 21, Berger fit savoir à Himmler que Degrelle se tenait à sa disposition et qu'on pouvait l'atteindre via Jungclaus et la *Germanische Leitstelle* de Bruxelles (428). Au début de mai, un autre contingent de volontaires wallons partit pour l'Est (429). Le *Chef* demeura à Bruxelles (430). La veille, la police allemande avait réussi à déjouer un attentat contre lui (431). Ce n'est que le 15 mai que *Le Pays Réel* annonça en grands caractères : « Le Chef de Rex a quitté Bruxelles pour le front. »

(424) Cfr *supra*, p. 82.

(425) *Le Pays Réel*, 18 avril 1943.

(426) Selon une note anonyme, du 18 avril 1943, écrite en néerlandais, par un rexiste flamand présent à l'assemblée (CREHSGM, Rex, VII, 7).

(427) *Sipo-SD Brüssel, Meldungen aus Belgien und Nordfrankreich*, 1^{er} mai 1943, p. 35.

(428) Berger à Himmler, 21 avril 1943 (T-175, 76, 259 4584).

(429) *Le Pays Réel*, 4 et 6 mai 1943.

(430) von Bergen aux Affaires étrangères, 7 mai 1943 (PAB, *Inland II g*, 344, *Belgien I*). von Bergen sait que Degrelle ne partira que vers la mi-mai pour le front de l'Est.

(431) Cfr note précédente. Cfr aussi MBBNf, KdoSt I a/MVCh, pol, à *Oberbefehlshaber West*, aperçu des événements du 9 au 17 mai (T-501, 95, 1200).

Cependant, Degrelle n'alla pas plus loin que le camp d'instruction de Meseritz. Il y donna deux conférences devant un nombreux public de légionnaires sur l'histoire de la Belgique. Le 21 mai, il apprit qu'Himmler l'attendait dans sa *Feldkommandostelle*, près de Rastenburg, en Prusse orientale (432). Le lendemain matin de bonne heure, une petite voiture le conduisit à la gare de Meseritz, où il prit le train pour Berlin. Le soir, il monta dans un train spécial pour Rastenburg (433). Il arriva le 23 dans la matinée. De là, il se rendit en voiture au bois de sapins où étaient établis le *Führerhauptquartier* et la *Feldkommandostelle* d'Himmler (434). Degrelle et Himmler déjeunèrent et dînèrent dans le wagon-salon du train spécial du *Reichsführer*. « Très cordial », nota Degrelle dans son agenda (435). Vers vingt heures commencèrent les discussions sur l'incorporation de la légion dans la *Waffen-SS*. Elles se poursuivirent pendant le voyage de nuit (23-24 mai) de Rastenburg à Meseritz et prirent fin vers une heure et demie du matin (436). Degrelle rédigea une note (dont nous parlerons plus loin), fit traduire son texte en allemand et le soumit à Himmler. Il était huit heures du matin le 24 mai. Vers midi, le train spécial d'Himmler arriva à Meseritz. Degrelle alla chercher en auto le capitaine Lippert, jeune officier de carrière belge qui commandait la légion, et le

(432) Selon les notes succinctes de Degrelle dans son agenda (*Ainsi parla Léon Degrelle*, éd. W. DANNAU, XI, pp. 185-187).

(433) Cfr note précédente, pp. 185-187 : « 22 mai. Lever à 3 h. 12. Départ à 4 h. 1/2 dans une petite voiture à travers les campagnes. Train à 5 h. 1/2. Berlin. A 9 h. du soir départ en train spécial pour le GQG. » Selon une déclaration d'après-guerre de Degrelle, le train spécial d'Himmler vint prendre le chef de Rex déjà à Meseritz (DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 224).

(434) Le 23 mai 1943, Degrelle nota dans son agenda : « Arrivé à 11 h. à X... Auto. Entrée dans la forêt de sapins où est le GQG. J'attends dans le salon du train spécial d'Himmler. » (Cfr note 432.) Dans l'interview réalisée les 11 et 12 décembre 1977 à Madrid par le Dr. J. Vanwelkenhuyzen, directeur du Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale, Degrelle donna la version que voici de son voyage et de son arrivée : « Et me voilà, moi, dans le magnifique train spécial comme un prince, traversant l'Allemagne, la Pologne, et arrivant au GQG. Et je vois toujours le petit Himmler qui m'attendait sur le quai quand j'arrive. » Nous remercions le Dr. J. Vanwelkenhuyzen de nous avoir autorisé à citer le texte de cette interview.

(435) « Déjeuner avec Himmler, très cordial. Dîner avec Himmler idem. » (Cfr note 432.) On lit la description grandiloquente du dîner dans l'interview Vanwelkenhuyzen-Degrelle, citée à la note précédente : « Il [Himmler] avait organisé un dîner et c'est comme ça que j'ai vu Bormann. C'était rigolo. Il avait invité tous les grands, toujours pour impressionner, toute une série de grands généraux. On s'approche de la table, il s'assoit. Moi, je me planque immédiatement à sa droite. Il n'y avait pas de raison. J'étais un chef politique plus important que tous ces généraux. » Plus de quatre années plus tôt (le 24 mai 1973), Degrelle avait déclaré à propos de ce dîner : « Spartiate comme toujours et réglé en dix minutes. » Il ne disait pas un mot des généraux (J. DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 225), ni de l'impression qu'Himmler chercha à produire (DE LAUNAY, *ibidem*).

(436) Selon les annotations de Degrelle dans son agenda (cfr note 432). Après la guerre, les cinq heures et demie de discussions en devinrent neuf (DE LAUNAY, *op. cit.*, p. 226). Selon une déclaration d'après-guerre de Degrelle, un Himmler pris au dépourvu accepta la proposition de son invité de se rendre immédiatement de Rastenburg à Meseritz pour passer en revue les soldats de la légion. La proposition de Degrelle procédait d'« une sorte d'illumination soudaine » (DE LAUNAY, *op. cit.*, pp. 224-225). *Se non è véro...* Donner l'impression de pouvoir manipuler Himmler signifie évidemment beaucoup pour Degrelle.

présenta à Himmler. Suivit un « déjeuner intime » Himmler-Degrelle-Lippert. Ensuite, le trio se rendit au camp d'exercices Piesky, tout proche, où Himmler passa la légion en revue. « Grosse impression », nota Degrelle, satisfait, dans son agenda (437). Après le départ d'Himmler, Degrelle partit le soir même en auto pour Berlin. Le lendemain, 25 mai, il y rencontra Berger. Le 27, Van de Wiele était aussi dans la capitale allemande. On peut admettre que ce n'était pas un effet du hasard. Les deux protagonistes de la politique SS en Belgique occupée discutèrent de la situation avec le chef du *SS-Hauptamt*. « Accord complet », écrivit Degrelle dans son agenda (438).

A partir du 1^{er} juin, la Légion Wallonie fut détachée de l'armée de terre et versée dans la *Waffen-SS*. L'unité, forte de 1.600 hommes, s'appellerait dorénavant *SS-Freiwilligen Brigade Wallonien* (et, à partir du 3 juillet, *SS-Sturmbrigade Wallonien* (439).) Elle conserverait le statut de l'ancien *Infanterie Bataillon 373* : des officiers et des sous-officiers belges, le français en tant que langue de commandement (l'allemand pour les relations de la légion avec les instances allemandes supérieures et vice versa), un aumônier catholique. Pas un mot à propos des hymnes nationaux et des drapeaux — encore une soi-disant condition de Degrelle qu'Himmler aurait acceptée (440) — dans la note (*Niederschrift*) d'Himmler (441). L'incorporation de l'unité de volontaires dans la *Waffen-SS* offrait à la presse rexiste l'occasion d'insister encore

(437) Un passage du *Niederschrift* du 24 mai 1943 d'Himmler (cfr *infra*, p. 99) confirme indirectement la note de Degrelle (cfr note 432) : « *Ich habe persönlich bei meinem Besuch in Meseritz eine nicht unerhebliche Zahl rassisch ausgezeichnet aussehender Männer gesehen, die bereits im Felde waren, und die sich voraussichtlich für eine Weiterausbildung zu SS-Führern eignen werden.* »

(438) Cfr note 432. Un télégramme du 21 mai 1943 de la *Dienststelle* des Affaires étrangères de Bruxelles à la *Wilhelmstrasse* confirme le départ de Degrelle de Meseritz pour Berlin. Selon le même télégramme, Matthijs et le journaliste Meulenijzer vinrent de Bruxelles à Berlin le 25 mai pour discuter d'affaires de presse avec Degrelle (PAB, *Inland* II g, 847, *Namen, Degrelle*).

(439) K.G. KLIETMANN, *Die Waffen-SS. Eine Dokumentation*, Osnabrück, 1965, p. 261.

(440) DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 222.

(441) *Niederschrift über die Uebernahme der Wallonischen Legion*, signé Himmler, 24 mai 1943 (BAK, NS 19/neu 27). Le document compte deux articles formels sur l'emploi des langues : l'article 20 : « *Die Sprache der Unterführerkurse ist französisch* » et l'article 21 : les légionnaires désireux d'entrer en ligne de compte pour une instruction à la *SS-Junkerschule* de Bad Tölz doivent « *selbstverständlich* » connaître l'allemand. Cela revient à dire que le français était la langue véhiculaire à usage interne (commandement et administration) et que l'allemand était utilisé dans les relations entre l'état-major de la brigade et les autorités supérieures allemandes et vice-versa (cfr lettre de F. Hellebaut, dernier chef d'état-major de la brigade, à l'auteur, 12 novembre 1977). La brigade disposait, comme précédemment la légion au sein de l'armée de terre, d'un service de traduction français-allemand et allemand-français. Cfr à ce sujet l'instruction de Jüttner, chef du *SS-Führungshauptamt*, 3 juillet 1943, articles 11 et 19 (CREHSGM, W 4). Le Dr Henke, du *Bundesarchiv Koblenz*, nous a fait tenir une photocopie de l'instruction de Jüttner. Nous l'en remercions. Une traduction incomplète et parfois effroyablement imprécise de ce document dans DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, pp. 261-262. On peut notamment y lire que le « siège de la Brigade » fut transféré de Charleroi à Wildflecken. Cela ne s'applique qu'à la compagnie composée des malades et blessés (*die Genesenden Kp.*) ! Fausse est l'affirmation de Degrelle selon laquelle « jamais un seul commandement ne fut donné en allemand » (W. DANNAU, *Ainsi parla Léon Degrelle*, XI, p. 33). Cela ne vaut que pour la langue d'usage interne. L'usage

une fois sur la reconnaissance des Wallons comme Germains par les instances supérieures allemandes (442).

Il est à remarquer que le nom de la légion *Flandern* fut également changé en *SS-Freiwilligen Sturmbrigade Langemarck* (443) à partir du 1^{er} juin et ce, à l'insu du chef du VNV (444). Prix de consolation pour les Flamands, qui attira moins l'attention que le passage de la légion wallonne à la *Waffen-SS*. Le nom « Langemarck » parlait moins aux Flamands qu'aux Allemands. Il saute aux yeux qu'il manque dans le nouveau nom un mot relatif à l'origine des volontaires. En février 1943, Berger avait déjà suggéré à Himmler de choisir pour les unités des noms qui n'étaient pas à consonance nationale (« *landesgebunden* ») (445). Ce ne fut qu'au début de mars 1944 qu'Himmler accepta, probablement sur les instances d'Elias, le nom de (*Flämische*) *SS-Freiwilligen Sturmbrigade Langemarck* (446). Il reste à savoir si l'on a officiellement tenu compte de cette ajoute.

Ce qui précède concernant le transfert de la Légion Wallonie à la *Waffen-SS* n'est que l'apparence de la réalité. Une question se pose : que cache cette apparence ? En d'autres termes : comment ce transfert s'insère-t-il dans la politique d'infiltration d'Himmler en Wallonie ? A quoi Himmler voulait-il arriver, et jusqu'où Degrelle était-il disposé à aller ?

Une remarque préalable : que ce soit Degrelle qui ait pris l'initiative d'envisager ce transfert ne fait aucun doute. C'est lui qui y avait le plus d'intérêt, étant donné qu'il souhaitait se trouver aux côtés de ceux qui, d'après lui, seraient les vrais vainqueurs (447). Qu'on se rappelle sa visite au général

interne du français à la brigade procédait d'une application tronquée de la possibilité (théorique) contenue dans l'ordre d'Himmler du 6 novembre 1941 (article 6) : *Kommando- und Befehlssprache [der Freiwilligenlegionen] ist die jeweilige Landesprache oder die deutsche Sprache* (KLIETMANN, *op. cit.*, p. 478). La *Befehlssprache* restait l'allemand pour la *SS-Sturmbrigade Wallonien* comme pour les autres unités de volontaires.

(442) Article de Matthijs dans *Le Pays Réel* du 6 juin 1943.

(443) Cfr *infra*, p. 49.

(444) KLIETMANN, *op. cit.*, p. 257. ARENDONK, *Vlamingen aan het Oostfront*, II, Anvers, 1975, pp. 9-16. Ce fait ne fut connu qu'au début de juillet 1943, quand Schindlmayer, commandant de l'*Ersatzkommando* de la *Waffen-SS* de Bruxelles, déclara à l'occasion d'une cérémonie d'adieu au départ de Gand d'un contingent de volontaires : « Pour reconnaître l'activité sans défaillances des volontaires flamands, le *Führer* leur a accordé le nom de *SS-Sturmbrigade Langemarck*. » (*Volk en Staat*, 1-2 juillet 1943.)

(445) Berger à Himmler, 10 février 1943 (RvOA, BDC, H-1150 et CREHSGM, BDC, V).

(446) A. DE JONGHE, H.J. *Elias als leider van het Vlaams Nationaal Verbond*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, VII, 1976, 3-4, p. 390. KLIETMANN (*op. cit.*, p. 509) ne connaît encore en juin 1944, que le seul nom de *SS-Freiwilligen Sturmbrigade « Langemarck »*.

(447) DEGRELLE, *Lettres à mon cardinal*, p. 52. DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 222. DANNAU, *Ainsi parla Léon Degrelle*, XI, p. 83.

SS Steiner, en septembre 1942 — visite qui faisait partie des manœuvres préparatoires et dont on aimerait savoir davantage (448) — et qu'il avait sollicité, dès la fin de décembre, le transfert de la légion à la *Waffen-SS* (449). Il n'a probablement pas dû faire un gros effort pour persuader Himmler (450). Le transfert avantagait également ce dernier : 1.600 hommes (des Germains, encore qu'ils le fussent de fraîche date) ne constituaient qu'un apport infime mais non à dédaigner en l'année de crise 1943 (451), tandis que l'acquis d'un chef politique dynamique comme Degrelle renforcerait de façon non négligeable la propagande germanique et conduirait à la création d'un nouveau front dans la lutte contre Reeder, en Wallonie cette fois. L'affirmation de Degrelle selon laquelle, les 23 et 24 mai, neuf heures de discussions ardues (au maximum : cinq heures et demie) (452) avaient été nécessaires pour faire plier un Himmler réticent et pour lui faire accepter les conditions de son interlocuteur (453), ne repose sur rien. Elle est contraire à la nette déclaration de J. Vermeire, lieutenant de la Légion Wallonie et, en sa qualité d'interprète, unique témoin des discussions (454). Selon Vermeire, ce fut Himmler lui-même qui, en guise d'entrée en matière, demanda à Degrelle comment il envisageait le transfert de la légion à la *Waffen-SS*. A quoi Degrelle répondit promptement : « Rien ne peut être changé à son statut. » Accord complet d'Himmler : une modification de votre statut « n'est pas envisagée », répondit-il, conciliant. Cette attitude accommodante d'Himmler est confirmée par son désir d'un transfert rapide et sans complications. Afin d'éviter des « dommages politiques irréparables », il interdit que n'importe quelle instance des SS, d'un *Hauptamtschef* à un quelconque référendaire, ayant affaire à la légion et au mouvement politique Rex, prenne une décision, « si peu importante paraîsse-t-elle », sans lui en référer (à Himmler) (455). On le voit, le *Reichsführer*, loin d'être récalcitrant (456) et d'ergoter sur les conditions posées par

(448) Cfr *supra*, p. 57-58.

(449) Cfr *supra*, p. 61.

(450) Selon Reeder, qui se montre trop partial en l'occurrence, c'était Himmler seul qui « souhaitait » le transfert de la Légion Wallonie à la *Waffen-SS* (Mém. de Reeder à l'intention de l'auditeur militaire Wilmart, 25 mai 1949. Proc. vF. 352, p. 19).

(451) Selon le *Niederschrift* du 24 mai 1943 d'Himmler (cfr note 441), la Légion Wallonie comptait alors 1.600 hommes.

(452) Cfr *supra*, note 436.

(453) Voici un spécimen du style de Degrelle dans cette version. Le soir du 23 mai, Himmler et Degrelle font le voyage du GQG. au camp d'instruction de Meseritz : « Himmler et moi face à face dans le wagon-salon. Cette fois j'allais pouvoir vraiment vider mon sac. J'avais l'homme devant moi, et le temps devant moi ! Notre conversation n'allait pas durer moins de neuf heures... Toute la soirée nous avons discuté, pied à pied, mot à mot, de six heures du soir jusqu'à trois heures du matin. » (Déclaration de Degrelle dans DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, pp. 225-226.)

(454) Interview J. Vermeire-J. Gotovitch, 25 mars 1971 (CREHSGM).

(455) Cfr le *Niederschrift* d'Himmler, art. 4, mentionné à la note 441.

(456) Degrelle lui-même a, d'ailleurs, probablement informé son remplaçant, V. Matthijs, de la complaisance d'Himmler en mai 1943. Dans son mémoire de défense présenté à son procès d'après-guerre, Matthijs déclare (p. 46) : « Chose curieuse, le seul élément conciliant dans les négociations fut, du côté allemand, Himmler lui-même. » (Arch. pers. A.)

Degrelle, était tout prêt à faire transférer la légion et à s'adjoindre Degrelle comme partisan politique. Que le chef de Rex se soit répandu quelques semaines plus tard, en termes très élogieux, sur les qualités de son interlocuteur, Himmler, n'est donc pas étonnant. Il loua sa « délicatesse de sentiments », « sa compréhension raffinée de notre mentalité », son « respect de notre personnalité ethnique » (457).

Il serait faux de considérer l'affaire du seul point de vue des souhaits de Degrelle, sans tenir compte des desseins d'Himmler. Quelle importance avaient pour le *Reichsführer* les conditions formelles du transfert comparées à, d'une part, le but politique à long terme qu'il poursuivait et, d'autre part, la certitude de disposer des services de Degrelle en tant qu'animateur politique en Wallonie.

Les paragraphes 2 et 3 du *Niederschrift* du 24 mai 1943, signé par le seul Himmler puisqu'ils ne concernaient que les conditions du transfert, révèlent ses visées (458) et expriment sa justification politique de l'opération. Donnons la parole à Himmler. L'évolution politique qui avait changé le chef de Rex en allié digne de confiance est logique et juste. En ma qualité de *Reichsleiter* de la NSDAP « pangermaniste » (459) (j'ai toujours eu la réputation de l'être et elle est exacte), j'ai évité, ces dernières années, de nouer des contacts avec Degrelle et son parti. Je n'aurais fait que lui nuire. C'est pour cette raison qu'en 1941, lors de la formation de la légion, j'ai refusé de l'accueillir dans la *Waffen-SS* (460). Après ses expériences au front, vint le moment où Degrelle jugea opportun de déclarer publiquement (son discours du 17 janvier 1943) que les Wallons sont des Germains romanisés. En ma qualité de fondé de pouvoir du *Führer* pour les problèmes germaniques, il me revenait de reconnaître la légion comme unité germanique, et Rex comme le mouvement d'Ordre Nouveau d'un « peuple foncièrement german » en Wallonie. Il va de soi que de tous les chefs germaniques Degrelle doit manœuvrer en faisant preuve du maximum de sens psychologique et de la circonspection appropriée parce qu'il se trouve confronté aux problèmes les plus difficiles avec les Wallons. Néanmoins, les Wallons et surtout les Flamands sont les deux peuples les plus mûrs pour une absorption prudente et réalisée avec doigté (461). Parallélisme remarquable : dès janvier 1941, Himmler avait

(457) L. DEGRELLE, *Le Reichsführer-SS Heinrich Himmler*, dans *National-Socialisme, Organe intérieur du Mouvement Rexiste*, II, 6, 15 juillet 1943.

(458) Cfr note 441.

(459) Himmler était non seulement *Reichskommissar für die Festigung deutschen Volkstums(SS)*, mais aussi *Volkstumsbeauftragter der NSDAP* (parti). A propos de ce cumul compliqué, cfr IN 't VELD, *De SS en Nederland*, pp. 61, 69, 73 et surtout 170.

(460) Cfr *supra*, p. 50.

(461) Cfr articles 2 et 3 du *Niederschrift* d'Himmler, 2. *Der politische Weg der Bewährung des Rexistenführers Léon Degrelle war ein durch Jahre hindurch logisch verfolgter und richtiger... Ich habe mich die ganzen vergangenen Jahre gebüht, als der « pangermanisch » abgestempelte und auch innerlich so eingestellte Reichsleiter der NSDAP mit Degrelle und seiner Partei Fühlung aufzunehmen. Ich hätte dem*

parlé d'une « main de fer dans un gant de velours » comme le meilleur moyen de ramener au sein de la communauté germanique les Hollandais, neuf millions de « Bas-Allemands germaniques » devenus étrangers au *Deutschtum* depuis plusieurs siècles (462).

Si Himmler était disposé à admettre le transfert de la Légion Wallonie de l'armée de terre à la *Waffen-SS*, sous certaines conditions posées par Degrelle, jusqu'où ce dernier était-il, lui, disposé à aller ? Le chef de Rex a dû y mettre le prix : l'engagement écrit d'orienter son mouvement politique dans le sens de la politique germanique de la SS. Cet engagement date du 24 mai 1943 et constitue la contre-partie politique du *Niederschrift* d'Himmler de la même date sur les conditions formelles du transfert (463).

Les mémoires et les déclarations d'après-guerre de Degrelle ne nous apprennent rien sur le prix politique qu'il a payé. Nous y reviendrons bientôt. Le rideau de fumée créé par les affirmations grandiloquentes et mensongères de Degrelle cache sa connivence politique avec Himmler. Ses discussions avec celui-ci ne se seraient pas bornées à formuler les conditions du transfert. Sûr de son affaire, *lui* se serait engagé sur le terrain politique en faisant dépendre le transfert de conditions territoriales (464) auxquelles Himmler et Hitler auraient souscrit facilement, si facilement que Degrelle (on peut se demander comment la chose est possible) se sentait un peu confus en recevant ainsi plus que ce qu'il avait demandé. Ce fut, écrit-il, « ma victoire la plus

Mann in seiner Bewegung, die damals noch nicht so weit war, lediglich geschadet. Ich habe deswegen im Jahre 1941 bei der Ausstellung der Legion die Uebernahme in die Waffen-SS abgelehnt. — 3. Nach dem sehr anständigen Kampf, den die Legion an der russischen Front gekämpft hat und durch den sie auch im Gegensatz zu der Vergangenheit der belgischen Armee Ansehen und Achtung der deutschen Soldaten erworben hat, kam durch das Fronterlebnis der richtige Zeitpunkt, zu dem er in seiner Rede am Anfang dieses Jahres das Bekenntnis für die der Wallonen, ihrer Geschichte und Herkunft nach ein germanischer Stamm zu sein, der in Sprache und Kultur romanisiert ist, aussprechen konnte. Nachdem vonseiten des Rexistenführers Degrelle und seiner Bewegung dieser Schritt getan war, war es nun an mir als dem vom Führer mit der Wahrnehmung aller germanischen Fragen Beauftragten, die Legion als germanischer Waffentruppenteil und die Bewegung in Wallonien als die Erneuerungsbewegung eines im Kern germanischen Volkes anzuerkennen. Es ist dabei selbstverständlich, dass Degrelle von allen germanischen Stämmen bei den Wallonen am psychologisch klügsten und richtigsten vorangehen muss, da er die schwersten Verhältnisse hat. Trotzdem sind die Wallonen und vor allem die Flamen die beidem Volkstämme, die innerlich am reifsten für eine sehr kluge und mit weicher Hand einmal vorzunehmende Eingliederung sind.»

(462) Himmler à Seyss-Inquart, 7 janvier 1941 (DE JONG, *Het Koninkrijk der Nederlanden in de Tweede Wereldoorlog*, IV, pp. 76-77).

(463) *Uebersetzung der Aufzeichnung von Herrn Degrelle, 24 mai 1943. Für die Richtigkeit der Uebersetzung: Reiche, SS-Obersturmführer (CREHSGM, BDC, III, Degrelle)*. La note comporte trois parties : *Ziel unserer Aktion. Mittel. Praktische Methoden*. Cfr *infra*, p. 102.

(464) « Approbation par le Reich d'une Belgique agrandie de la Wallonie française en vue de créer après la guerre une grande Bourgogne. » (DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, pp. 222-223.) « Je voulais le ralliement du Reich à mon plan de reconversion de la Belgique qui devait devenir bourguignonne et retrouver toutes ses provinces perdues au cours des siècles d'invasion et de décadence. » (DANNAU, *Ainsi parla Léon Degrelle*, XI, p. 33. Idem dans L. NARVAEZ, *Degrelle m'a dit*, 2e édition, Bruxelles, 1977, p. 306.)

importante, peut-être la plus importante, obtenue sur Hitler par un homme d'Occident » (465). Degrelle affirme encore fièrement, au sujet du caractère formel de sa victoire, que ce fut *lui* qui formula par écrit les conditions de transfert de la légion. Il fit traduire le document en allemand à l'intention de son interlocuteur. Au matin du 24 mai, au cours du petit déjeuner pris dans le train spécial, il soumit les deux exemplaires à Himmler pour qu'il approuvât tant la version originale française que la traduction allemande. Himmler, ébahi, surpris, se laissa convaincre de poser quatre fois sa signature au bas de la « convention » de Degrelle. Celui-ci triompha ! « J'empochai ma convention. C'était écrit. Écrit en allemand et écrit en français (466). » Degrelle est moins explicite à propos de la confirmation écrite des concessions consenties par Hitler, bien qu'il ne laisse subsister aucun doute quant à son existence. Sinon, comment aurait-il pu se vanter de sa « plus grande victoire politique » sur Hitler (467) ?

Nous procéderons à un examen critique détaillé de ce produit et d'autres de la fantaisie illimitée du chef de Rex dans un article spécialement consacré à Degrelle mémoraliste. Nous nous limiterons ici à ce qui dans sa relation concerne la « convention » qu'il aurait imposée à Himmler sans contrepartie politique.

Après la guerre, Degrelle, apparemment sûr de son affaire, a exprimé l'espoir qu'on retrouve sa « convention » — ce qui prouve que le document n'est pas en sa possession (468) et qu'il nous demande par conséquent de le croire sur parole. Il est dommage pour le hâbleur chef de Rex qu'on ait retrouvé *deux* documents dans les archives de la SS dans lesquels sont consignés les résultats de ses discussions des 23 et 24 mai avec Himmler. Nous avons déjà cité ces deux pièces : le *Niederschrift* du *Reichsführer-SS* composé à l'intention des chefs des *SS-Hauptämter* concernés, et la traduction allemande certifiée conforme à l'original de la note rédigée par Degrelle à l'intention d'Himmler (469). Deux documents relatifs à la discussion de deux problèmes, l'un d'ordre militaire à implication politique, le transfert de la légion à la *Waffen-SS*, pour lequel seul Himmler était habilité à prendre des engagements — aussi le *Niederschrift* n'est-il signé que par lui — et l'autre, d'ordre purement politique, intégration de Rex dans la politique germanique de la SS, de la compétence exclusive de Degrelle — de sorte que cette note ne porte que sa signature.

(465) DANNAU, *op. cit.*, p. 66.

(466) DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 226.

(467) Selon une déclaration de Degrelle, la convention rédigée par lui ne se limitait pas à déterminer « les droits et les devoirs de la future *SS-Sturmbrigade Wallonie* ». Elle avait une portée politique à long terme. Degrelle répondit (après la guerre) à la question de l'interviewer : « C'était la vision d'Himmler sur l'Europe et sur la force de la SS non seulement dans l'Allemagne, mais dans l'Europe. » Mais il s'empressa d'ajouter qu'à vrai dire c'était surtout la vision d'Hitler. « Himmler n'a rien créé », affirma-t-il (DANNAU, *op. cit.*, XI, pp. 91-92).

(468) « On la retrouvera peut-être un jour », déclara Degrelle le 24 mai 1973 (DE LAUNAY, *op. cit.*, p. 226).

(469) Cfr notes 441 et 463.

Ainsi donc, Degrelle cache une partie essentielle de la vérité et présente la chose comme si ses entretiens avec les instances SS compétentes et ce depuis la fin 1942, s'étaient bornés au transfert de la légion — pas qu'il ne se serait décidé à franchir qu'à condition qu'on souscrivît aux conditions imposées par lui et qu'Hitler fit des promesses de nature territoriale. On comprend que Degrelle ait essayé de se débarrasser de la fâcheuse étiquette SS (« cette étiquette, elle nous reste collée ! »). C'est pourquoi il affirme, avec force, que les *Waffen-SS* n'avaient rien de commun avec les SS, « cette milice intérieure du parti nazi », (470) ni avec la police SS, « cette flicaille » (471). Admettons que cela soit vrai, ce l'est certainement en ce qui concerne les légions de volontaires recrutés en Europe occidentale (472). Mais il ne s'agit pas de cela. Degrelle tait soigneusement, dans ses déclarations d'après-guerre, que le transfert de la légion à la *Waffen-SS* était à ses yeux le premier chaînon d'une série de mesures destinées à préparer la « collaboration fraternelle » de Rex avec le complexe SS. C'est ce qu'il avait déjà dit succinctement mais assez explicitement en février (473). Il s'exprime encore plus clairement en mai. Dans la note dont il remet à Himmler une traduction allemande, le 24, quelques heures après leurs pourparlers, il n'est question que de l'activité politique de Rex dans le cadre du complexe SS.

La note de Degrelle mérite l'attention pour deux raisons : elle éclaire l'évolution de sa pensée politique le portant à espérer alors conserver les bonnes grâces d'Himmler ; elle prouve de surcroît que Degrelle, bien qu'intégré au complexe SS, ose envisager une politique garantissant provisoirement, pour une ou deux générations, son caractère propre et une autonomie politique limitée à la Wallonie (et, par ce biais, à la Belgique).

On ne peut douter du but final du revirement politique de Rex : « le retour des Wallons, Germains de langue française, à la communauté du peuple germanique et au *Reich* » (474). Degrelle voit trois moyens de propagande permettant d'arriver à cela : 1. Il faut expliquer aux Wallons qu'ils ont appartenu au *Reich* pendant mille ans, et qu'ils ont connu alors la gloire, le bien-être et le bonheur parce que leur autonomie était intégralement respectée. Le retour à la communauté germanique ne peut aller de pair avec l'oppression et la coercition. Ce retour doit s'appuyer sur la fierté, l'enthousiasme et le

(470) Déclaration de Degrelle dans DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 222. Degrelle perd de vue que l'*Allgemeine SS* (milice intérieure du parti) n'avait pour ainsi dire plus d'importance pendant la guerre.

(471) Déclaration de Degrelle dans DANNAU, *Ainsi parla Léon Degrelle*, XI, pp. 17-20.

(472) Sur le lien entre les unités de surveillance des camps de concentration et la *Waffen-SS*, cf. IN 't VELD, *De SS en Nederland*, p. 45.

(473) Cf. *supra*, p. 70.

(474) On lit dans la note de Degrelle : « Ziel unserer Aktion : die Wallonen (Germanen französischer Sprache) in die germanische Gemeinschaft und ins Reich zurückzuführen. » C'est comme l'écho de la formule de Riedweg, chef d'état-major de la *Germanische Leitstelle*, à une réunion du service compétent du *SS-Hauptamt*, tenue à Copenhague, le 12 décembre 1942 : « Wallonien muss zum Germanenland zurückgezogen werden. » Note manuscrite de Riedweg (BAK, NS 19/706-709).

sentiment de rester fidèle à l'évolution historique du peuple wallon. 2. Il faut aussi inculquer aux Wallons qu'ils pourront vivre dignement dans le *Reich* en conservant leur personnalité. L'exemple de la légion vivant en bonne camaraderie et dans l'honneur au sein de l'armée allemande est plus efficace que toute dissertation scientifique. 3. Il faut faire comprendre aux Wallons que la cohabitation avec le *Reich* leur sera extrêmement profitable, économiquement et socialement après la victoire.

Dans la partie de la note traitant des « méthodes pratiques » (c'est la plus longue), il met l'accent sur les contingences qui obstruent encore provisoirement la voie menant aux réalisations. Sans doute, Degrelle croit-il possible d'orienter immédiatement les Wallons vers la communauté germanique au moyen d'organisations comme les organisations de jeunesse, le service du travail, la légion. Toutes les organisations à créer en Wallonie devront collaborer directement avec les organisations correspondantes dans le *Reich* : *Hitlerjugend*, *Reichsarbeitsdienst*, *Waffen-SS* (475). Ce qui revient à dire que toutes les sections de Rex en tant que mouvement politique doivent être organisées selon le modèle de la NSDAP et de ses formations.

Cependant, il y a des domaines où l'orientation directe est impossible à brève échéance. Du point de vue politique, on doit tenir compte de l'état d'esprit de la population de la *Germania Inferior* (476). « Il existe encore une sensibilité belge », prévient Degrelle. On ne peut pas la heurter. Aussi la prudence prescrit-elle de ménager certaines apparences (477). Les Wallons et les Flamands ont cohabité pendant mille ans dans nos provinces. De ce fait, ils ont acquis une « mentalité commune ». Un état flamand et un état wallon n'ont jamais existé. De plus, des liens économiques solides unissent la Wallonie et la Flandre. Sans doute, si la vie économique s'orientera peu à peu vers le centre du *Reich*, couper brusquement ces liens aboutirait à l'anarchie. Cela vaut aussi pour l'administration. Et il y a le « cas Bruxelles », une ville bilingue au caractère très spécial.

Par conséquent, il sera nécessaire de procéder par étapes et en recourant à des mesures de transition. Cela ne sera possible que dans le cadre d'un gouvernement central à Bruxelles avec des services scindés en une section flamande et une section wallonne. Ce gouvernement n'aura cependant que des « fonctions subalternes ». La Défense, les Affaires économiques et les

(475) « Die Wallonen werden unmittelbar auf die grossgermanische Gemeinschaft ausgerichtet. Alle Organe, die für diesen Zweck geschaffen werden, Jugend, Arbeitsdienst, Legion, usw. werden unmittelbar mit den entsprechenden Organisationen des Reiches in Verbindung treten. »

(476) Comme souvent en ce qui concerne la terminologie de Degrelle, le concept de « *Germania Inferior* » n'est, à aucun moment, clairement précisé.

(477) « Es besteht noch eine belgische Empfindlichkeit, die jetzt nicht plötzlich verletzt werden darf. Es muss daher ein gewisser Anschein gewahrt und eine gewisse Vorsicht angewandt werden. »

Affaires étrangères relèveront très rapidement de la compétence directe des instances du *Reich* (478).

Le désir croissant de réaliser le « retour total au *Reich* » doit croître spontanément chez les populations wallonne et flamande. Degrelle estime que « l'éducation de la jeunesse par la langue et la culture allemandes », ainsi que la connaissance par la masse des succès de la politique sociale du Troisième Reich, influenceront cette évolution de manière déterminante. Obtenir « un résultat complet » est une question de temps : une ou deux générations. Comme les fondateurs d'empire de 1813, agissons « avec patience, habileté et de façon nuancée ». Mieux vaut y mettre vingt-cinq ou cinquante années que de tout gâter par une hâte factice. « On ne cueille pas les fruits avant qu'ils ne soient mûrs. Les verts rendent malades. Nous entendons présenter des résultats brillants au *Führer* (479). »

Ainsi donc, Degrelle ne ferme pas les yeux devant la réalité belge. D'où son hésitation et sa réserve en ce qui concerne les possibilités immédiates de certaines réalisations et ses conseils de patience et de prudence afin de sauvegarder les apparences (480). Mais il déclare aussi que le produit de l'évolution historique n'a pas une valeur éternelle. Le « sentiment belge » est un phénomène passager. De là, son accord sur le but final. On pourra l'atteindre d'ici un demi-siècle au maximum, comme le fruit mûr d'une politique souple et sage, et d'une conduite efficace de la jeunesse. Le « retour total » du peuple wallon à l'Empire germanique sera alors une réalité. En fait, Himmler tient le même raisonnement. Il vise à long terme au « retour total » de la Wallonie et de la Flandre sous la forme d'une « *Eingliederung* » dans le *Reich* germanique unifié au sommet (en langage politique clair, l'*Anschluss* selon le modèle autrichien de 1938) (481). Dans cette attente et en guise d'une tran-

(478) « *Er müssen also Etappen vorgesehen werden, Uebergänge und besonders für einige Zeit in Brüssel die Beibehaltung einer gemeinsamen Regierung, bei der jede Stelle doublert sein würde in eine flämische und eine Wallonische Abteilung. Diese Regierung hätte die unteren Funktionen auszuüben; Armee, Wirtschaft und Diplomatie werden sehr bald unmittelbar vom Reich abhängig kommen.* »

(479) « *Der immer stärkere Wunsch für die totale Rückkehr zum Reich muss spontan von der wallonischen und flämischen Bevölkerung kommen. Er wird immer stärker werden in dem Masse wie die Jugend zur deutschen Sprache und Kultur erzogen wird und wie die Massen die Erfolge der Sozialpolitik des Reiches kennen lernen. Es wird eine Angelegenheit von ein oder zwei Generationen sein, um das vollständige Ergebnis zu erzielen. Man muss jedoch geduldig und geschickt und nuanciert sein wie es die Gründer des jetzigen Reiches von 1813 bis heute waren. Es ist besser, 25 oder 50 Jahre daranzusetzen und das Ziel zu erreichen, als bei einer künstlichen Ueberstürzung der Operation alles zu zerschlagen. Man erntet die Früchte wenn sie reif sind und nicht wenn sie grün sind, dann wird man krank. Wir wollen dem Führer glänzende Ergebnisse bringen.* »

(480) Reeder confirme les réserves de Degrelle à l'endroit des projets d'Himmler d'*Eingliederung* de la Wallonie (ce qui prouve qu'il était bien renseigné et que le chef de Rex savait ce qu'Himmler visait en dernier ressort). « *Degrelle vertrat [pendant les pourparlers des 23 et 24 mai 1943] die Ansicht, dass man sich für die Eingliederung Walloniens einige Jahrebnten Zeit lassen und Ueberstürzung vermeiden müsste.* » (TB 24 Reeder, avril-juin 1943, T-501, 106, 272.)

(481) Cfr l'une des déclarations révélatrices d'Himmler, faite le 8 juillet 1943 à Mussert sur l'avenir politique des Pays-Bas : « *Er, der Reichsführer, stehe heute noch wie*

sition dont il prévoit qu'elle durera un demi-siècle, Degrelle lui aussi se déclare partisan de l'intégration d'une Belgique fortement décentralisée dans le Reich, en maintenant l'autonomie interne de la Wallonie et de la Flandre. On est assez loin, même dans la perspective à court terme, de la condition posée par Degrelle : il n'adhèrera à la *Waffen-SS* qu'« à condition de rester nous-mêmes, de représenter avec puissance et dignité notre peuple dans l'Europe unie » (482). On ne peut répondre à la question de savoir si le chef rexiste serait resté un Belgaïen (483) de cette trempe si l'Allemagne et les SS avaient gagné la guerre (comme il l'espérait). Par contre, on peut admettre que chez un Degrelle, qui avait déjà effectué tant de volte-faces idéologiques, l'ambition personnelle et la soif du pouvoir auraient été de plus de poids que la fidélité à ses idées de jadis (484). Cependant, Reeder et les collaborateurs flamands ne pouvaient que se méfier de lui à cause de son « belgicisme », tandis que ses fidèles, de moins en moins nombreux, l'acclamaient pour cette raison. Il va de soi que ces derniers ne soupçonnaient pas son dernier revirement (485).

Degrelle a-t-il jamais cru à sa politique germanique (la germanité des Wallons) ou bien était-elle simplement une ruse opportuniste destinée à gagner les bonnes grâces d'Hitler et d'Hitler et accéder au pouvoir ? Certes, cette question est justifiée, s'appliquant à un meneur politique aussi souple et aussi versatile que Degrelle. Son orthodoxie « germanique » est d'autant plus sujette à caution qu'il met précisément cet élément germanique de sa politique sous le boisseau dans ses écrits d'après-guerre (486) (comme s'il en avait

damais [été 1940] auf dem germanischen Reichsstandpunkt, der nicht darin bestehen könne, dass Deutschland einfach eine Provinz eingemeinde... Es sei klar, dass hier ein Germanisches Reich Deutscher Nation entstehen würde. » (IN 't VELD, *De SS en Nederland*, pp. 1117 et 1128.) Sur l'Anschluss selon le modèle autrichien, cfr DE JONGHE, *De vestiging van een burgerlijk bestuur in België en Noordfrankrijk*, dans *Cabiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, I, août 1975, pp. 94-95.

(482) Déclaration de Degrelle, 24 mai 1973 (DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 225).

(483) « Il faut bien reconnaître... — si l'on veut être objectif — ...qu'il resta toujours « belgaïen » envers et contre tout jusqu'à la fin. » (Lettre de F. Hellebaut, dernier chef d'état-major de la Légion Wallonie, à l'auteur, 12 novembre 1977.)

(484) Raymond De Becker, qui l'a connu personnellement pendant plusieurs années mais rompit avec lui après le discours du 17 janvier 1943, écrit après la guerre (fin 1946-début 1947) sur Degrelle : « Son ambition démesurée était le mobile fondamental de son action. » (*La collaboration en Belgique (1940-1944) ou une révolution avortée*, p. 59. *Centre de recherches et d'information socio-politiques, Courrier hebdomadaire*, 30 octobre 1970.)

(485) Reeder cite deux lettres symptomatiques. Un volontaire SS flamand écrit : « Que la Flandre se méfie de Degrelle... Il la bouffera... Par conséquent : un peuple, un Reich, un Führer et que 'la belle Belgique' aille au diable. » Un soldat de la Légion wallonne écrit : « Léon Degrelle a obtenu que notre chère Belgique ne soit pas démembrée après la guerre... Je suis heureux. Nous avons atteint notre but. Notre sacrifice n'a pas été vain. » (TB 24 Reeder, avril-juillet 1943. T-501, 106, 272-273.)

(486) Il est surprenant que Degrelle ne souffle mot dans la *Campagne de Russie* de sa politique germanique et du transfert de la Légion Wallonie à la *Waffen-SS*. Dans ses récentes *Lettres à mon cardinal*, il cite abondamment son message du 8 août 1941 aux volontaires wallons (pp. 44-45), mais le passage sur le motif germanique : « Pour nous, Germains de langue française » (cfr *supra*, note 225) manque. Ce n'est pas un effet du hasard. Ce passage manque également dans L. NARVAEZ, *Degrelle m'a dit*, 1ère édition, Paris, 1961, pp. 360-362 et 2me édition, Bruxelles, 1977, pp. 295-296. Ce silence est éloquent.

honte). Il ne parle que de « mon peuple », non du peuple wallon, et de « ma patrie », expressions qui ont manifestement trait au peuple et à la patrie belges. On comprend que Degrelle ne souffle mot de sa note du 24 mai 1943 sur la nouvelle orientation de Rex vers la SS. Elle dément ses affirmations selon lesquelles le passage à la SS ne concerne que la légion et les *Waffen-SS*, et qu'il ne s'y était décidé qu'après qu'Hitler eût accepté les conditions de Degrelle et qu'Hitler eût consenti des concessions territoriales inespérées. Ce récit incomplet et truqué sort de l'arsenal d'après-guerre de Degrelle, riche en mensonges variés. Il convient aussi de mentionner qu'il avait encore fait une allusion au chef de l'Etat belge et à la dynastie dans sa note du 10 février mais en concluant par la question désinvolte de savoir s'il y aurait encore de la place pour un roi après une révolution nationale-socialiste (487). Ce problème était apparemment résolu pour un Degrelle qui se savait le protégé d'Hitler et d'Hitmler. En septembre 1942, il avait déjà déclaré au général SS Steiner qu'il n'était pas royaliste (488). Il n'est donc pas étonnant que Degrelle ait jugé qu'il ne valait même plus la peine de parler de Léopold III et de la monarchie dans sa note du 24 mai, destinée à Himmler. Toutefois, cela n'empêchera pas le chef de Rex de déclarer en mai 1973 : « Nous combattons pour le Roi des Belges et pour Adolf Hitler, l'Européen. » (489)

Service militaire obligatoire ?

Une question importante demeure. On peut la poser dans le cadre des pourparlers d'Hitmler avec Van de Wiele, comme dans le cadre des pourparlers d'Hitmler avec Degrelle : le service militaire obligatoire, dans les rangs de la *Waffen-SS* bien entendu, fut-il abordé au début et à la fin de mai 1943 ? Dans un rapport alarmant du 8 juillet sur les résultats supposés de ces pourparlers politiques, von Bargaen informa son chef direct, le secrétaire d'Etat à la *Wilhelmstrasse*, que « Berlin » envisageait l'instauration du service militaire en Belgique. Au printemps de 1944, ce serait chose faite, croyait-il ; il arguait de ce que l'instauration du service du travail obligatoire était l'antichambre de la caserne (490). Il est remarquable que cette information du diplomate se trouve confirmée par ce que nous savons, pour les avoir déjà étudiés, des projets d'Hitmler concernant le service du travail, tant en Wallonie qu'en Flandre (491). Les sources disponibles ne permettent pas de déterminer

(487) Cfr *supra*, p. 70.

(488) Cfr *supra*, p. 58.

(489) DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 221.

(490) Note de von Bargaen au secrétaire d'Etat von Weizsäcker, Berlin, 8 juillet 1943 (PAB, *Inland* II g, 344, *Belgien* I). Au début de juillet, von Bargaen, représentant les Affaires étrangères auprès de la *Militärverwaltung* de Bruxelles, fut rappelé à Berlin pour y remplir une haute fonction à l'administration centrale du département. Il assura le secrétaire d'Etat qu'il tenait ses renseignements d'une source digne de confiance.

(491) Cfr *supra*, p. 37-39.

avec certitude si le problème du service militaire obligatoire fut discuté par Himmler et Degrelle. Cependant, un fait donne à réfléchir : Degrelle s'était engagé par écrit à orienter les Wallons « directement vers la grande communauté germanique » au moyen « de l'organisation de la jeunesse, du service du travail, de la légion, etc. », formations qui seraient toutes des prolongements des organismes correspondants dans le *Reich* (492). Les deux premières préparaient au service militaire. Par conséquent, il n'est pas a priori exclu qu'il fut question, les 23 et 24 mai, du service militaire pour les Wallons. Figurait-il aussi à l'ordre du jour des entretiens Himmler-Van de Wiele ? Peut-être, mais rien ne permet de l'affirmer avec certitude. On trouve une indication dans la lettre envoyée à la fin mai par Van de Wiele à Berger, lettre qui suit de quelques semaines son entretien avec Himmler (493). Van de Wiele informe le chef du *SS-Hauptamt* qu'on « peut compter sur une trentaine d'officiers disposés à compléter leur instruction militaire en vue du but poursuivi » (494). On ne peut répondre à la question de savoir si le « but poursuivi » était l'instauration du service militaire obligatoire, ou la formation d'officiers et de sous-officiers pour la légion et(ou) les unités SS proprement dites.

Comme après l'entretien Himmler-Van de Wiele, toutes sortes de rumeurs tenaces sur de prochaines décisions politiques et sur des déplacements d'influence se mirent à circuler après l'entretien Himmler-Degrelle (495). Les légions de volontaires reviendraient en Belgique pour faire régner l'ordre d'une main de fer et préparer la prise du pouvoir par la DeVlag et Rex (496), la séparation administrative était imminente, la Belgique serait divisée en automne en deux provinces du *Reich* : la Flandre dirigée par Van de Wiele, la Wallonie par Degrelle, tandis que Bruxelles serait dotée du statut de « ville libre d'Empire ». Un diplomate aussi sérieux que von Bargaen jugea ces rumeurs non dénuées de fondement, puisqu'il mit son chef en garde contre ce projet de partage (497). Pour étayer son plaidoyer négatif, il ajouta qu'il avait appris que Degrelle lui-même condamnait le projet : si on le réalisait avant la fin de la guerre, il renoncerait à la politique pour se consacrer à ses études historiques. Ce qui ne prouve pas que Degrelle aurait vraiment repoussé le projet si sa réalisation avait apaisé sa faim de pouvoir. Bien qu'il se fût engagé envers Himmler à approuver un début de séparation administrative, il lui était impossible de décevoir soudain ses adeptes qui croyaient en son belgicisme hautement proclamé. N'avait-il pas recommandé instamment le plus

(492) Cfr *supra*, p. 103.

(493) Van de Wiele à Berger, 25 mai 1943. *Betr.* : « *Militärische Ausbildung von flämischen Offizieren und Unteroffizieren, die in der belgischen Armee gedient haben.* » Selon la note du 26 mai accompagnant les douze lettres à Berger (cfr note 421), la lettre en question traitait du *Wehrpflicht* (CREHSGM, DeVlag, III, 31).

(494) Van de Wiele mentionnait dans un *post-scriptum* qu'il y avait encore 2.500 officiers de réserve « flamands et flamingants ». Il promettait également la liste complète des officiers de carrière flamands.

(495) TB 24, avril-juin 1943 (T-501, 106, 241).

(496) *Sipo-SD Brüssel, Meldungen aus Belgien und Nordfrankreich*, 15 juin 1943, p. 19.

(497) Cfr note 490.

grand doigté à Himmler dans la réalisation du processus de retour de la Wallonie au *Reich* germanique ?

Il est difficile de se prononcer catégoriquement sur le bien-fondé de l'information alarmante de von Bargen. La DeVlag aussi bien que Rex usaient volontiers de rumeurs dans la guerre des nerfs politique. Il n'est pas invraisemblable qu'Hitler et Himmler aient décidé dès mai 1943 de diviser la Belgique en deux provinces dotées d'autonomie administrative et de les annexer au *Reich* (498). Toute la question est de savoir si Himmler l'avait dit aussi clairement à Van de Wiele et à Degrelle que le cri d'alarme de von Bargen porte à le croire. Il est probable qu'Himmler et ses deux auxiliaires ont échangé des idées sur un déplacement du pouvoir politique en Belgique en faveur de la DeVlag et de Rex, et que le terme « séparation administrative » est probablement tombé. De là l'appréhension de Reeder. Celui-ci considérait le maintien de l'unité politique de la Belgique comme la condition indispensable du rendement économique maximum de son ressort, la Belgique et le Nord de la France, dans l'intérêt de la conduite de la guerre allemande.

Le conflit VNV-DeVlag.

Quand il apparut qu'il y avait eu des pourparlers Himmler-Van de Wiele-Degrelle, le conflit entre le VNV et la DeVlag, latent depuis plusieurs mois, s'envenima tellement qu'il semblait devenu insurmontable. Parallélisme remarquable : tant la *Militärverwaltung* que la Sipo-SD ramenaient l'essentiel du conflit à l'opposition de principe entre la revendication d'autonomie (aux résonances thioises) dans le cadre d'une confédération d'États germaniques (point de vue du VNV), et l'acceptation d'un *Anschluss* politique au *Reich* germanique (point de vue de la DeVlag) (499). Dans cet ordre d'idées, Reeder observa encore qu'il convenait de considérer la tendance thioise fortement prononcée du VNV moins comme un « but positif » que comme « un moyen

(498) Quelques indications dans DE JONGHE, *L'établissement d'une administration civile en Belgique et dans le Nord de la France*, dans *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, I, 1970, pp. 82-101.

(499) Dans son TB 24, période avril-juin 1943, Reeder constatait (T-501, 106, 264) : « Der VNV strebt den Schutz des eigenen flämischen Volkstums innerhalb eines Grossgermanischen Reiches an und will seine völkischen Eigenarten durch die Pflege der eigenen Sprache und Kultur geschützt sehen. Die DeVlag vertritt demgegenüber dem Reichsgedanken in kompromisloser Weise, neigt den Plan eines Reichsgaues Flandern zu und unterstellt sich im übrigen dem Führer in bedingungsloser Treue, ohne dies von Zugeständnissen irgendwelcher Art an das flämische Volkstum abhängig zu machen. » Le rapporteur de la Sipo-SD écrivait en termes moins nuancés dans les *Meldungen* du 15 juin 1943, p. 5 : « Während die DeVlag sich klar als Anschlusspartei bekennt, entwickelt sich der VNV immer mehr zum dietschen Gedanken. »

de défense contre la DeVlag »⁽⁵⁰⁰⁾. Par conséquent, il ne qualifiait pas (encore) le VNV d'antiallemand, mais d'adversaire résolu de la germanisation (« *nicht deutschfeindlich, sondern verdeutschungsfeindlich* »). Pourtant, il crut devoir formuler une mise en garde. Il est vrai, écrivait-il, qu'il n'est pas (encore) question dans les propos d'Elias de mettre fin à la collaboration. Cependant, un état d'esprit déprimant règne dans les rangs du VNV. L'idée qu'ils combattent pour une cause perdue, puisqu'ils se trouveront le dos au mur en cas de victoire allemande, gagne du terrain. Ils se demandent si les sacrifices dans la lutte contre le bolchévisme et la poursuite de la collaboration, sans garanties de l'avenir politique de la Flandre, ont encore un sens ? Reeder n'exclut pas la possibilité de voir les hésitants se tourner contre Elias⁽⁵⁰¹⁾.

Par contre, la DeVlag, fortement soutenue financièrement par la SS⁽⁵⁰²⁾, sentait qu'elle avait le vent en poupe. Van de Wiele était parvenu, au début d'avril déjà, après entente avec un représentant de la *Militärverwaltung* de Bruxelles, à arracher un partage des tâches entre son organisation et l'Union des Travailleurs manuels et intellectuels (le syndicat unique de l'époque), qui offrait des possibilités considérables à l'emprise de la DeVlag sur les ouvriers flamands. En effet, Delvo, chef de l'Union, avait consenti à renoncer à la « guidance » (« *Betreuung* ») philosophique et culturelle des ouvriers flamands et à la céder à la DeVlag, qui reçut également compétence en matière d'organisation de l'emploi du temps libre desdits ouvriers. Dorénavant, l'Union borneait son action exclusivement au « domaine apolitique » de la « tutelle sociale », comme par exemple les questions de salaire et de congés⁽⁵⁰³⁾.

Un mois après la rencontre Himmler-Van de Wiele, le *Reichspressechef* Dietrich ordonna à la presse allemande lorsqu'elle traitait des problèmes flamands de consacrer « une attention spéciale » à la DeVlag, étant donné que le mouvement de Van de Wiele avait obtenu « des succès remarquables »⁽⁵⁰⁴⁾. L'accroissement apparemment impressionnant du nombre de ses

(500) Cfr la déclaration remarquablement identique de J. Brans, rédacteur en chef de *Volk en Staat* sous l'occupation : « L'accent très fort mis par Elias sur l'idéal thiois avait une résonance anti-annexioniste prédominante. L'idéal thiois formait la colonne vertébrale de notre opposition aux projets de germanisation. » (J. BRANS, *Een verkeerd beeld van dr H.J. Elias*, dans *'t Pallieterke*, 19 décembre 1974. A. DE JONGHE, H.J. *Elias als leider van het Vlaams Nationaal Verbond. Kritische kanttekeningen bij een artikel van Frans Van der Elst*, 2, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, VII, 1976, 3-4, p. 372.)

(501) TB 24 (T-501, 106, 263-265). Le rapport de Reeder couvre la période avril-juin 1943. De fait, il clôture à la fin juillet, après la chute de Mussolini.

(502) Notre article final contiendra quelques données sur le financement de la DeVlag, de Rex et du *Nationaalsocialistische Jeugd Vlaanderen* (NSJV).

(503) Selon une annotation (*Vermerk*) de la centrale de la DeVlag de Dusseldorf, 10 avril 1943. Ce texte non signé fut rédigé par ordre de Van de Wiele (CREHSGM, DeVlag, II, 26). Une recherche ultérieure devra montrer si cet accord fut appliqué et comment il le fut.

(504) *Tagesparole des Reichspressechefs*, 2 juin 1943 (BAK, *Sammlung Oberbeimann*, ZSg, 109/43).

membres (cinq mille de la mi-mai à la mi-juin) fut amplement souligné par le SD dans ses rapports au sommet de la SS⁽⁵⁰⁵⁾. Au début de juin, Van de Wiele insista auprès du service compétent de l'administration d'occupation pour qu'on lui accordât plus de carburant pour sa voiture. Il fut assez prudent en justifiant ses déplacements (4.000 km par mois) en pays flamand par la nécessité de pousser le recrutement des volontaires pour le front de l'Est⁽⁵⁰⁶⁾. Estimait-il que son heure avait sonné ? Selon deux hauts fonctionnaires de l'administration, il avait sollicité à la même époque la disposition à Bruxelles d'un « *Gästehaus* » confortable pour loger les « visiteurs de marque », par exemple Berger et plus tard, peut-être, Himmler et même Hitler. La *Militärverwaltung* ne pouvait organiser de telles réceptions, « seuls les vrais seigneurs du pays » (« *nur die waren Herren des Landes* ») le pouvaient, aurait allégué Van de Wiele⁽⁵⁰⁷⁾. Il est douteux que Van de Wiele se fût montré aussi importun que ses deux compagnons de table le prétendent. Mais il est significatif pour les relations *Militärverwaltung*-DeVlag, que ces deux fonctionnaires jugèrent à propos de signaler à leur chef, Reeder, dans un rapport officiel, ce que le chef de la DeVlag leur aurait suggéré.

Il est également douteux que l'accord DeVlag-Rex, de mars 1943, dont le contenu, tel qu'il fut connu après la guerre, paraît très bizarre⁽⁵⁰⁸⁾, ait jamais abouti à un résultat concret de quelque valeur — si ce n'est, peut-être, à des intrigues à un haut niveau contre Reeder, tantôt tramées par Van de Wiele, tantôt par Degrelle. Les deux protagonistes de la politique SS germanique en Belgique prirent la parole à une manifestation antibolcheviste, organisée à Bruxelles par la colonie des Russes blancs en Belgique (27 juin 1943). Van de Wiele adressa quelques mots en français aux rexistes. « Degrelle et moi », disait-il, « sommes d'accord pour conduire nos peuples (notre peuple ?) vers un avenir glorieux au sein de la communauté du *Reich* germani-

(505) *Sipo-SD Brüssel, Meldungen aus Belgien und Nordfrankreich*, 15 juin 1943, p. 30.

(506) Van de Wiele, *Befehlsleiter* de la DeVlag, à Callies, *Oberkriegsverwaltungsrat* à l'*Oberfeldkommandantur* de Bruxelles, 7 juin 1943 (CREHSGM, microfilm OFK Bruxelles, 2^e bande).

(507) Callies à Reeder, 3 juillet 1943 (cfr note précédente). Au début de juin, lors d'un dîner intime, Van de Wiele aurait adressé sa requête à Callies et à Oesterhelt, *Verwaltungschef* à l'*Oberfeldkommandantur* de Bruxelles. Les deux Allemands lui répondirent qu'une maison de maître, sise rue Ducale, n° 17, pourrait être mise à sa disposition. Oesterhelt confirma par écrit la première partie de l'information de Callies qu'il connaissait pour l'avoir entendue lui-même. Pour ce qui est de la deuxième partie (relative à la visite éventuelle d'Himmler et d'Hitler et « aux vrais seigneurs du pays »), il déclara ne l'avoir entendu dire que par Callies.

(508) Cfr *supra*, p. 90-91. Les « accords » furent « de nouveau » discutés et « approuvés » à Berlin le 2 septembre 1943. Cela n'avait donc pas été fait en mars 1943 ? Toujours selon la déclaration de Van de Wiele du 14 juin 1974, il fut décidé, en septembre 1943, de créer, en vue de leur application, deux secrétariats : un flamand à Anvers et un wallon à Liège. Ces deux secrétariats auraient constitué les bases des deux « Directions du Pays » instaurées après le 3 septembre 1944 par le ministère des Affaires étrangères (DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 289). Il n'y a aucune trace de ces deux secrétariats dans les sources disponibles.

que. La camaraderie du front nous unit ⁽⁵⁰⁹⁾. » On en resta à cette manifestation unique — qui valut à Degrelle, par ordre d'Hitler, une sermonce violente. Il ne lui était pas permis, à lui et à ses hommes, déclara brutalement le *Reichsführer-SS*, de se compromettre à ce point dans une telle stupidité (« *bei diesem Unsinn* ») ⁽⁵¹⁰⁾. Berger, de son côté, adressa aussi une mise en garde mordante à Degrelle (qui était à Berlin par hasard) : à l'avenir, il devrait solliciter l'autorisation du *Reichsführer* par l'intermédiaire de Jungclaus ⁽⁵¹¹⁾. La camaraderie du front, si chaleureusement exaltée par Van de Wiele, ne fut plus qu'un vain mot au bout de quelques mois, quand la gloire militaire de Degrelle suscita l'inquiétude de son allié politique ⁽⁵¹²⁾. Comme mouvement politique, Rex n'avait aucun poids. Aussi le rapprochement Van de Wiele-Degrelle ne joua-t-il aucun rôle dans le succès obtenu par la DeVlag en 1943 ⁽⁵¹³⁾.

Revenons aux relations VNV-DeVlag, qui devinrent franchement hostiles vers la mi-1943. Lors de la journée des cadres du 6 juin, à Bruxelles, devant un auditoire nombreux, Elias voua à l'opprobre les « traîtres au peuple », les Flamands qui reniaient leur caractère authentique ⁽⁵¹⁴⁾. Chacun comprenait de qui il parlait. Conformément à la décision de son prédécesseur De Clercq, il annonça que les membres ayant une fonction responsable dans le VNV ne pouvaient continuer à être membres de la DeVlag ⁽⁵¹⁵⁾. Il fut applaudi par plus de 6.000 membres du VNV présents. Certains déchirèrent ostensiblement leur carte de membre de la DeVlag ⁽⁵¹⁶⁾. Elias motiva sa déci-

(509) Van de Wiele avait-il parlé de « notre peuple » (le peuple belge) ou de « nos peuples » (les peuples flamand et wallon) ? Selon Reeder, le chef de la DeVlag avait parlé de « *unsere Völker* » (TB 24, T-501, 106, 262), selon *Le Pays Réel* du 29 juin de la fidélité « à notre communauté populaire », et selon *Het Vlaamsche Land* (organe de la DeVlag) du même jour, de « notre peuple ». *Volk en Staat* donna un compte rendu succinct, en deuxième page, sous le titre ironique : « Degrelle et Van de Wiele sont d'accord pour conduire notre peuple. » Le 14 juin 1974, Van de Wiele lui-même déclara qu'il avait dit : « Nous sommes d'accord, Degrelle et moi, pour conduire notre peuple vers un glorieux avenir. Cet avenir se situe dans le Reich germanique. » (DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 265.)

(510) Hitler pria Berger de prendre immédiatement des informations. « *Sollte es wahr sein, so berichten Sie mir, sollte es nicht wahr sein, so warnen Sie Degrelle auf jeden Fall, dass weder er noch seine Männer, bei diesem Unsinn mitmachen. Dies verbiete ich.* » (Hitler à Berger, 17 juillet 1943. T-175, 33, 2542027.)

(511) « *Ich habe heute Degrelle bei mir gehabt und habe ihn eindringlichst verwarn, in Zukunft bei derartigen Dingen mitzumachen, ohne die Genehmigung des Reichsführers-SS zu haben, die über SS-Brigadeführer Jungclaus einzuholen ist.* » (Berger à Hitler, 20 juillet 1943. T-175, 33, 2542026.)

(512) On en parlera plus en détail dans l'article final.

(513) Selon DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 265, la manifestation du 27 juin 1943, où Degrelle et Van de Wiele se produisirent ensemble, marque « un tournant dans l'histoire de la collaboration... Ce rapprochement avec Van de Wiele marquait l'ascension de la DeVlag au détriment du VNV. » Seule une ignorance incroyable peut expliquer cette énormité.

(514) Discours d'Elias, 6 juin 1943 (*Volk en Staat*, 8 juin 1943). Ce discours fut édité sous la forme d'une brochure par *Volk en Staat*.

(515) De Clercq avait interdit la double appartenance au VNV et à l'*Algemene SS-Vlaanderen*.

(516) *Sipo-SD Brüssel, Meldungen aus Belgien und Nordfrankreich*, 15 juin 1943, p. 26. Nous empruntons le chiffre 6.000 à ce document, p. 21.

sion (un premier pas vers l'abolition de la double appartenance) par l'affirmation que la coexistence de deux mouvements nationaux-socialistes en Flandre était une « absurdité », et que leurs relations ne pouvaient que se ramener à « une lutte à mort ». Sûr de lui, il enchaîna : « Le VNV est assez fort et assez sain pour empêcher qu'un autre mouvement devienne un danger pour lui... Ce qui est sain vaincra. »

La tension se manifesta encore une fois le 21 juin, à Gand, dans un discours pathétique de Jeroom Leuridan, le chef très écouté, à tendance thioise radicale, du VNV de la province de Flandre occidentale. Dans le langage rude et imagé qui lui était propre, il attaqua « ceux de la DeVlag qui se gonflent pour que la grenouille flamande devienne un bœuf allemand ». Sa prédiction, « nos poings solides l'emporteront sur les mains sales », fut accueillie avec enthousiasme. Une ovation de plusieurs minutes salua sa péroration⁽⁵¹⁷⁾. L'administration d'occupation infligea une amende à Leuridan pour avoir « attaqué personnellement et violemment » les chefs de la DeVlag, et lui interdit de prendre la parole pour une période indéterminée⁽⁵¹⁸⁾. Cette mesure suscita une agitation amère dans les rangs du VNV en Flandre occidentale⁽⁵¹⁹⁾. Reeder regretta que cette lourde sanction ait frappé un homme qui, plusieurs années avant le 10 mai, avait préconisé au Parlement belge la collaboration avec l'Allemagne, l'application inconditionnelle de la politique de neutralité, et avait combattu la francisation de la Belgique. Mais il ajouta, pour se justifier, que la *Militärverwaltung* était bien obligée de sévir, étant donné les attaques de plus en plus virulentes des chefs du VNV contre la DeVlag⁽⁵²⁰⁾.

(517) Compte rendu détaillé dans *Volk en Staat*, 23 juin 1943, sous le titre *Mr. Leuridan sprak te Gent. Een striemende aanklacht tegen de heetgebakerde neopieten*. Cfr aussi un compte rendu du Service d'Information de la DeVlag, dans lequel on trouve la comparaison de la « grenouille flamande » avec le « bœuf allemand » (elle ne figure pas dans le compte rendu de *Volk en Staat*), et H. DE MOEN, *Jeroom Leuridan. Recht en trouw*, Zulte, 1963, pp. 292 et sqq.

(518) DE MOEN, *op. cit.*, pp. 451-452.

(519) DE MOEN, *op. cit.*, pp. 297-298, où on trouve aussi des détails intéressants sur la réaction de Leuridan lui-même. Dans un entretien avec Reeder, le 19 août, Elias aurait déclaré carrément que l'interdiction par l'administration d'occupation de prendre la parole avait suscité « un état d'esprit fortement anti-allemand » (TB 25, juillet-septembre 1943, T-501, 106, 500).

(520) TB 24 (T-501, 106, 258-259). Leuridan ne fut pas le premier VNV à être puni pour sa propagande en faveur de l'idée thioise et son hostilité ouverte à l'encontre de la DeVlag. Missoorten fut arrêté par ordre du RSHA parce qu'il avait publié, le 1^{er} mai -943, dans *De Nationaalsocialist*, hebdomadaire du VNV, un article critique contre Van de Wiele. Comme il était un nationaliste flamand connu dont le fils combattait dans les rangs des *Waffen-SS* au front de l'Est, il fut remis en liberté à la prière instante de la *Militärverwaltung*. Hector De Bruyne (journaliste à l'époque) fut arrêté parce qu'il avait publié dans *Volk en Staat* du 11 mai 1943 un article contenant « des propos pacifistes de nature à semer la confusion chez les lecteurs ». Lorsqu'il apparut que la censure n'avait pas vu d'inconvénient à la publication de cet article, De Bruyne, « qui s'était toujours comporté loyalement », fut relâché au bout de quelques semaines. Commentaire de Reeder : on ne peut oublier que Missoorten et De Bruyne ont toujours loyalement collaboré avec nous ; on doit faire en sorte d'éviter que les Belges aient l'impression « qu'il est beaucoup plus dangereux de collaborer avec les Allemands que d'attendre l'évolution des événements » (TB 24, T-501, 106, 258).

Pour stopper la tendance thioise croissante du VNV et mettre fin à ses attaques « devenues injustifiables » contre la DeVlag, Reeder s'efforça à plusieurs reprises d'organiser une entrevue Elias-Berger. Ses efforts furent couronnés de succès. Le 23 juin, le chef du VNV rencontra le chef du *SS-Hauptamt* à Berlin⁽⁵²¹⁾. Quant au résultat obtenu, les sources nous apprennent seulement que le fossé entre le VNV et la DeVlag restait infranchissable. Berger constata qu'il « n'y avait pas moyen de discuter avec Elias dans le sens des SS »⁽⁵²²⁾. De son côté, Elias revint avec l'impression que son rôle de chef du VNV était terminé. « *Sie spielen nicht mit* », aurait dit Berger en guise de conclusion à l'entretien⁽⁵²³⁾. C'était une maigre consolation pour le chef du VNV que le *Völkischer Beobachter*, organe de la NSDAP, l'ait qualifié à l'occasion de son bref séjour à Berlin de « défenseur » et de « représentant éminent de la Flandre dans la communauté germanique » et lui ait ouvert ses colonnes pour exposer sa conception de l'idée du *Reich* : la garantie du « libre épanouissement de la personnalité de son peuple » dans la grande communauté germanique⁽⁵²⁴⁾. Mais c'était Himmler qui, en sa qualité d'unique fondé de pouvoir d'Hitler, décidait du contenu de la *Volkestumpolitik* du parti et de la SS. Il n'empêche qu'il est remarquable que l'organe du parti ait inséré un article élogieux sur un adversaire acharné des SS.

Les rapports entre les frères ennemis du camp de la collaboration flamande étaient si tendus que l'administration d'occupation n'autorisa les commémorations du 11 juillet qu'en champ clos, pour éviter que le spectacle déplorable du déchirement flamand ne soit souligné par des réunions parallèles⁽⁵²⁵⁾.

Vers la mi-juillet, environ trois semaines après son entrevue avec Berger

(521) TB 24 (T-501, 106, 259). F. VAN DER ELST, *Elias, chef du VNV*, dans *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, III, 1974, p. 181, et A. DE JONGHE, *Kanttekeningen bij een artikel van Frans Van der Elst*, deel 2, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, VII, 1976, 3-4, pp. 346-350.

(522) Berger à Himmler, 25 juin 1943 (T-175, 119, 2645137). La version de De Launay sur l'origine et le cours des pourparlers d'Elias à Berlin (*Histoires secrètes*, pp. 272-273) est de nouveau caractéristique de la connaissance très imparfaite des faits par « l'historien » — cependant, cette lacune est largement compensée par la fantaisie débridée du littérateur. « Le leader du VNV fait le tour des services, Propagande, Affaires étrangères, *SS-Hauptamt*, mais il ne sera accueilli que par des subalternes, avec correction, mais sans cordialité... Elias revient morose, mélancolique, perplexe. » Il va de soi que l'A. ne souffle mot des sources de ce récit romancé. Elias rencontra seulement Berger.

(523) VAN DER ELST, *op. cit.*, p. 89. Reeder se borna, dans son TB 24, à constater le fait que l'entretien avait eu lieu (T-501, 106, 259). On lit cependant dans le projet, rédigé par Heym, conseiller politique de Reeder, de ce passage : « *Diese Aussprache hat sich auf Dr Elias und das VNV sehr günstig ausgewirkt. Sie fand unter vier Augen statt und sollte vor allem den Zweck verfolgen, Dr Elias das Gefühl des Vertrauens in die Reichspolitik und insbesondere in die Massnahmen der SS zu verschaffen. Ob das gelungen ist, muss die spätere Zeit erbringen.* » Ce passage ne fut pas reproduit dans le texte définitif (BAK, *Alliierte Prozesse*, 4, von Falkenhäusen, 33).

(524) Traduction de l'article dans *Volk en Staat*, 29 juin 1943, à la une, sous le titre : « *Dr H.J. Elias, de eminente vertegenwoordiger van zijn volk.* »

(525) TB 24 (T-501, 106, 259).

à Berlin, Elias trouva que la coupe était pleine. Au cours d'un entretien avec le *Hauptsturmführer* Schindlmayer, responsable du recrutement des volontaires dans le ressort de von Falkenhausen, le chef du VNV le prévint : « considérant les circonstances et les rapports actuels », plus exactement « tant que la position du VNV dans le *Reich* » (où Van de Wiele monopolisait effectivement la propagande) « ne sera pas clarifiée », il se verrait, à bref délai, dans l'obligation d'arrêter le recrutement pour la légion flamande et la *Waffen-SS*. Il exprimait aussi l'espoir que la situation s'éclaircirait avant quelques semaines, et déclarait qu'il était disposé à ne pas ébruiter sa manière de voir⁽⁵²⁶⁾. C'était le prélude à la rupture avec la SS, rupture qui se réalisa le 14 août. Dans quelle mesure les pressions de l'intérieur, notamment des cadres inférieurs du parti et de la direction de l'organisation de jeunesse (où la tendance thioise évoluait incontestablement en un sens antiallemand) ont-elles déterminé le chef du VNV à se décider vers la mi-juin à parler en privé de rupture avec la SS est une question importante à laquelle le futur biographe d'Elias devra répondre.

5. LES CONVERSATIONS HIMMLER-REEDER DE DEBUT JUILLET 1943. CONTEXTE, CONTENU ET RESULTATS.

Tandis que vers le 15 juillet 1943, Elias avait avec Schindlmayer cette conversation prémonitoire, Reeder effectuait ou venait tout juste d'accomplir un voyage de service au quartier général (*Feldkommandostelle*) d'Himmler⁽⁵²⁷⁾. Malgré de nombreuses lacunes dans les sources, on sait d'une manière tout à fait certaine que deux problèmes importants furent abordés lors de cette rencontre : 1) la sécurité publique dans le ressort et plus particulièrement dans les Ardennes ; 2) la politique de Schuind, en tant que secrétaire général à la Justice responsable de la sécurité en Belgique occupée. On sait de façon quasi (aussi) sûre qu'un troisième sujet vint en discussion : l'établissement rapide de la séparation administrative entre la Flandre et la Wallonie.

Il n'était pas dû au hasard que les trois points ci-dessus figurassent à

(526) Rapport mensuel de la *Germanische Leitstelle* à Berger, sur la *Volkstumsarbeit* en Flandre, juillet 1943 (BAK, NS 1 *vorl.* 524) et TB 25, période juillet-septembre 1943 (T-501, 106, 500). Lors d'un entretien avec Reeder, le 19 août, après que la rupture fut consommée, Elias exposa ses objections et conclut « que l'hostilité contre le VNV était nettement perceptible partout dans le *Reich* ». Il cita entre autres, à titre d'exemple, que des membres de la DeVlag, faisant fonction d'hommes de liaison du *Deutsche Arbeitsfront*, combattaient le VNV auprès des ouvriers flamands en Allemagne (TB 25, T-501, 106, 497).

(527) La date exacte de l'entretien Himmler-Reeder n'est pas connue. Le début de la lettre de Reeder à Himmler du 28 septembre indique qu'il eut lieu au début de juillet 1943 : « *Unter Bezugnahme auf meinem Mündlichen Vortrag von Anfang Juli ds. Jahres, berichte ich...* » (T-175, 33, 2541 629-30).

l'ordre du jour. On sait qu'Himmler s'entretint d'abord, début mai, avec Van de Wiele et ensuite, quelques semaines plus tard, avec Degrelle. Les rumeurs que ces deux rencontres susciterent quant à un changement d'orientation politique en Belgique suffirent à expliquer la mise en discussion du point 3. Il est donc superflu d'en encore s'y étendre. Le contexte des points 1 et 2 nécessite, lui, de plus amples explications.

La situation dans le ressort.

Depuis la crise de janvier 1943, la situation en Belgique occupée s'était encore détériorée sur le plan de la sécurité publique⁽⁵²⁸⁾. A la fin mars, Reeder n'osait presque plus compter sur une amélioration. La première vague d'attentats politiques du Nouvel an avait été suivie, en février-mars, d'une seconde, dirigée non plus contre des militaires allemands, mais contre des Belges soupçonnés de collaboration. Très significatif est le fait que, préparant son entretien du 17 mars avec Hitler au Grand Quartier Général, Himmler notait que la situation en Belgique s'était aussi dégradée qu'aux Pays-Bas et que les fonctionnaires y étaient en butte à la « terreur »⁽⁵²⁹⁾. (Himmler entendait par là les fonctionnaires connus comme étant d'Ordre Nouveau. On peut penser qu'il a saisi l'occasion pour tenter, une nouvelle fois, de convaincre le *Führer* de la nécessité de la nomination d'un HSSPF à Bruxelles.) Comme les auteurs d'attentats sur les personnes ne purent, le plus souvent, être identifiés à temps, von Falkenhausen ordonna l'exécution, comme otages, de prisonniers politiques dont le dossier était très chargé (dix le 15 mars, neuf le 13 juillet)⁽⁵³⁰⁾. Dans une mesure croissante, les menées terroristes des groupements de résistance paralysaient l'activité des collaborateurs politiques. Comme ces derniers exprimaient leur sentiment de ne pas être suffisamment protégés, le 15 avril, Reeder convoqua les chefs des mouvements d'Ordre Nouveau pour leur prouver que dans la recherche et le châtiement des actes de violence, l'administration militaire ne faisait aucune distinction entre victimes allemandes et autres⁽⁵³¹⁾. Quelques jours plus tard la presse pu-

(540) TB 23 et 24 (T-501, 106, 37 et 249).

(528) La situation ici très sommairement décrite se base essentiellement sur le TB 23 pour la période de janvier-mars et sur le TB 24 pour la période avril-juin 1943 (T-501, 106, 26-50, 82-86, 235-271, 318-345). La sécurité publique dans le territoire occupé, les activités de la Résistance dans ce cadre, l'action de la Justice et de la police (belges et allemandes) mériteraient des études particulières. Nous n'avons pu utiliser, pour la rédaction des pages de cet article qui concernent la sécurité publique et les problèmes qui y sont liés, du travail de W. WEBER, *Die innere Sicherheit in besetzten Belgien und Nordfrankreich 1940-44*, Düsseldorf, 1978.

(529) « 5. Belgien. Verschärfung wie den Niederlanden. Terror gegen alle staatlichen Funktionären. » (BAK, NS 19/neu 1447.) Dans le même sens, Reeder dans TB 24 (T-501, 106, 322).

(530) *Brüsseler Zeitung*, 17 mars et 15 juillet 1943.

(531) *Niederschrift über die Besprechung des Militärverwaltungschefts mit den Führern der Erneuerungsbewegungen über die Sühnmassnahmen wegen Terrorakte*, 15 avril 1943 (T-501, 97, 474-483). Le 28 avril un exemplaire fut porté à la connaissance de toutes les *Oberfeld- et Feldkommandanturen* (T-501, 97, 473).

bliait une note détaillée sur les succès de la police allemande et plus particulièrement de la *Sicherheitspolizei* dans la répression de la Résistance⁽⁵³²⁾. L'occupant lui aussi, cela va sans dire, entendait paralyser l'ennemi par la terreur à défaut de pouvoir l'éliminer physiquement. Début juillet, Reeder tint une conférence de presse dont une part fut consacrée à la justification du durcissement de l'action policière allemande. Il formula à cette occasion une mise en garde en ces termes : « Qui sème le vent, récolte la tempête⁽⁵³³⁾. » Les succès policiers allemands étaient d'ailleurs réels, mais leur efficacité était limitée dans l'espace et le temps, une organisation décapitée et démantelée renaissant ailleurs avec de nouveaux chefs et de nouveaux militants⁽⁵³⁴⁾.

Il n'y avait à cela rien d'étonnant ! La haine de l'occupant trouvait, depuis octobre 1942, un aliment particulièrement riche dans la mise au travail obligatoire de sujets belges dans le *Reich*. Dans ses rapports à l'OKH, d'une remarquable lucidité, Reeder expose que les groupes terroristes communistes disposent d'une réserve de recrutement naturelle dans le nombre croissant de réfractaires⁽⁵³⁵⁾. Il exprime une mise en garde concernant l'évolution possible de cette situation. Au début, dit-il, les appels des groupes d'action communistes n'avaient qu'une résonance limitée dans la masse de la population. Les réfractaires en fuite sont à présent, au contraire, honorés comme des « martyrs nationaux ». Leurs actes de violence sont justifiés comme relevant de la légitime défense à l'encontre de l'arbitraire de l'occupant. Dans ces conditions, la lutte contre les « bandes » devient difficile⁽⁵³⁶⁾. A cela s'ajoute, souligne Reeder à plusieurs reprises, le manque de personnel dont souffre la police allemande et le fait que la police et la justice belge sont absolument non fiables⁽⁵³⁷⁾. Un expert allemand de l'administration d'occupation de Bruxelles constatait dans un rapport spécial pour Reeder en mars 1943 (mais la constatation se fonde dans une mesure croissante jusqu'à la fin de l'occupation), que la police belge n'était pas à la hauteur et semblait toujours prête à fermer les yeux. En ce qui concerne plus spécialement la police judiciaire, il notait que son échec dans la recherche des crimes politiques était la conséquence du courant anti-allemand qui travaillait le monde judiciaire⁽⁵³⁸⁾. Lorsqu'à la mi-1943, on projeta du côté allemand de détacher la police judiciaire des parquets

(532) Ainsi par exemple dans le *Brüsseler Zeitung* du 24 avril 1943.

(533) *Volk en Staat*, 5 juin 1943.

(534) Un exemple parmi d'autres est la communication secrète du *Kommandostab Ia* aux *Oberfeld- et Feldkommandanturen* du 2 avril 1943 : « *Durch Verhaftung zahlreicher führender Terroristen sind einzelne Kampfgruppen zeitweise lahmgelegt worden. Ihre Tätigkeit beginnt jedoch stets wieder, nachdem andere Führer an die Stelle der Verhafteten getreten sind.* » (T-501, 95, 1057.)

(535) TB 25 (T-501, 106, 477).

(536) TB 24 (T-501, 106, 239-240 et 320).

(537) Comme la note 528, *passim*.

(538) NAGEL-BRUNNER, *Die belgische Polizei*, clôturé en mars 1943, pp. 19, 41 et sqq. Le 7 janvier 1944, le document fut transmis entre autres aux *Oberfeld- et Feldkommandanturen* parce que, à ce moment, il était encore partiellement d'actualité (Arch. pers. A.).

pour la rattacher au ministère de l'Intérieur, même Romsée refusa — « pour des raisons politique intérieure », comme l'écrivait Reeder⁽⁵³⁹⁾. On peut admettre que le secrétaire général à l'Intérieur n'osait se risquer à travailler avec un corps qu'il jugeait non-fiable.

Jusqu'à l'été de 1943, la *Militärverwaltung* considérait l'arrière-pays de Liège et les Ardennes comme les régions les moins sûres. En ces vastes territoires sans occupation militaire digne de ce nom, de nombreuses bandes armées et le plus souvent masquées attaquaient les maisons communales afin d'y voler des timbres de ravitaillement. Bien que les autorités d'occupation ne disposassent point de troupes suffisantes pour mettre un terme à ces entreprises, elles organisèrent en mars et en juillet deux actions d'envergure (« *Grossaktionen* »)⁽⁵⁴⁰⁾ soigneusement préparées. Celle de juillet était sur le point d'être lancée lorsque Reeder se préparait à entreprendre le voyage à la *Feldkommandostelle* d'Himmler. Elle devait durer environ trois semaines⁽⁵⁴¹⁾. Les services compétents ne se faisaient aucune illusion quant aux résultats durables de cette démonstration de force apparemment impressionnante mais ils estimaient que la présence, une nouvelle fois, d'unités armées allemandes avait été efficace et que le respect de l'occupant s'en était accru, au moins temporairement⁽⁵⁴²⁾. L'important n'était pas, selon Reeder, le nombre d'arrestations mais « l'effet moral sur les milieux terroristes » et sur la population dans son ensemble⁽⁵⁴³⁾. C'était là de vains espoirs⁽⁵⁴⁴⁾.

Particulièrement significative de la situation telle que la ressentait l'occupant à la mi-juin 1943 — cela aussi fait partie du contexte de la rencontre Himmler-Reeder — est l'instruction secrète du *Kommandostab* de Bruxelles prescrivant à tout militaire « d'être sur ses gardes » lors de son apparition en public et d'éviter de se promener seul en rue après la tombée de la nuit. Au moindre signe de menace, il fera immédiatement et *rücksichtslos* usage de ses armes. Il ne supportera aucune insolence en parole ou en acte⁽⁵⁴⁵⁾.

(539) TB 24 pour la période avril-juin 1943 (T-501, 106, 345-346) et NAGEL-BRUNNER, *op. cit.*, p. 56.

(540) TB 23 et 24 (T-501, 106, 37 et 240).

(541) Le *Sonderkommando* qui, du 9 au 31 juillet, passa au peigne fin les Ardennes était composé de sept compagnies de sécurité des troupes normales d'occupation et d'un nombre indéterminé de soldats fournis par la *Sicherheitspolizei*, la *Geheime Feldpolizei* et la *Feldgendarmerie*. Parmi les personnes arrêtées, il y avait cinquante-quatre « criminels politiques et terroristes », vingt-trois Juifs en fuite et quatre-vingt-huit réfractaires. (MBBNf, KdoSt Ia, MVC, pol., à entre autres l'OKW et l'*Oberbefehlshaber West*, 10 août 1943. T-501, 96, 23).

(542) *Ibidem*.

(543) TB 24 (T-501, 106, 321).

(544) Dès le 26 août 1943, les *Oberfeldkommandanturen* de Liège, Mons et Bruxelles reçurent du *Kommandostab Ia* à Bruxelles un rapport extrêmement alarmant sur la situation dans les Ardennes : « *Man könne überhaupt nicht mehr von irgendwelchen in den Wäldern unterschwelfenden Banden sprechen, es handele sich vielmehr um organisierte Verbände, die planmässig von englischen Agenten und belgischen Offizieren ausgebaut würden.* » (T-501, 96, 49-50.)

(545) MBBNf, KdoSt Ia, 16 juin 1943 (T-501, 95, 1261-62).

Quelques semaines plus tard, von Falkenhausen adresse un cri d'alarme au commandant suprême à l'Ouest (la situation qu'il y décrit est déjà une réalité à l'instant où Reeder part pour son entrevue avec Himmler) : dans tout le ressort, la garde d'installations militaires importantes est réduite à un niveau qui permet à peine d'assurer le minimum de sécurité ; les unités disponibles sont trop faibles pour contrecarrer l'activité croissante des bandes, a fortiori, en cas d'invasion, pour combattre avec succès, dans l'arrière-pays, les mouvements insurrectionnels et les troupes aéroportées attendues. Venait, ensuite, la plainte bien connue sur la non-fiabilité de la gendarmerie et de la police belges en dépit de la réorganisation amorcée⁽⁵⁴⁶⁾.

Pour compléter cette esquisse de la situation, nous citerons encore Struye. Dans ses rapports bien connus, ce dernier constate le fossé qui sépare la majorité de la population de la minorité abhorrée que forment les collaborateurs⁽⁵⁴⁷⁾. Il voit les relations entre les deux groupes caractérisées par une véritable atmosphère de « terreur » et de « guerre civile ». En mentionnant des « actes de violence et de banditisme », il fait, pour la première fois, une prudente distinction entre « gangsters » et « patriotes cherchant à nourrir des réfractaires »⁽⁵⁴⁸⁾.

Himmler devait habilement essayer d'exploiter l'alarmante situation, dans les Ardennes, ci-dessus écrite, pour accroître les possibilités d'intervention de la SS dans le maintien de l'ordre en Belgique et pour préparer ainsi la nomination d'un HSSPF à Bruxelles. Sa *Sicherheitspolizei* avait, certes, participé d'une manière remarquablement active à la répression de la Résistance mais seulement en tant qu'organe exécutif de l'administration d'occupation. On comprend que von Falkenhausen et Reeder n'épargnèrent pas leurs louanges à l'exemplaire collaboration de la police SS avec les organes compétents de la *Militärverwaltung*⁽⁵⁴⁹⁾.

Himmler découvrit un autre biais pour renforcer son influence dans le ressort de von Falkenhausen. Pendant ses conversations du début juillet avec Reeder, il déclara qu'il était prêt à mettre à la disposition de l'administration d'occupation un bataillon de Police SS (*SS-Polizeibataillon*) pour juguler l'ac-

(546) MBBNf à l'Oberbefehlshaber West, 29 juillet 1943. Téléx. *Gebeime Kommandosache* (T-501, 95, 1344).

(547) P. STRUYE, *L'évolution du sentiment public en Belgique sous l'occupation allemande*, Bruxelles, 1945, pp. 134-135. Il est significatif que le rédacteur du *Stimmungsbericht der Propaganda Abteilung Belgien* du 9 avril 1943, que Reeder cite en l'approuvant, fasse aussi état de l'« isolement » croissant des collaborateurs. « *Es handelt sich schon um zwei getrennte Lager, die keine Beziehungen mehr miteinander haben.* » (T-501, 106, 44.)

(548) Le mélange du « banditisme politique et criminel » est mentionné pour la première fois par Reeder dans son TB 24 pour la période avril-juin 1943 (T-501, 106, 239). Ici aussi le parallélisme Reeder-Struye dans la description de l'opinion publique saute aux yeux.

(549) TB 24 (T-501, 106, 240) et MBBNf, KdoSt Ia, MVC à Himmler, 30 juillet 1943, *Gebeime Kommandosache* (T-501, 95, 1345-46).

tivité des bandes dans les provinces de Liège et du Luxembourg⁽⁵⁵⁰⁾. Informé par son *Militärverwaltungschef*, von Falkenhausen s'empressa de présenter au *Reichsführer* l'expression de sa sincère gratitude pour son intérêt. Il y alla même (grande exception) d'un *Heil Hitler!* en signant. Pour faciliter la tâche du bienveillant Himmler, il lui envoya un rapport succinct (avec une carte en annexe) sur l'opération en commun projetée. Il espérait que le bataillon arriverait à pied d'œuvre dans la seconde quinzaine d'août et que son chef se mettrait, aussi vite que possible, en contact avec l'*Oberfeldkommandant* de Liège, le général von Claer, qui « supervisera l'opération »⁽⁵⁵¹⁾.

Cette réserve habilement exprimée causa l'échec du projet d'Himmler. A la mi-août, von Falkenhausen apprit du *SS-Obergruppenführer und General der Polizei* von dem Bach Zelewski, subordonné direct d'Himmler pour la lutte contre les partisans à l'Est, que le bataillon de police SS n'était provisoirement pas disponible. Comme le *Reichsführer* devait être informé à temps au sujet de tout engagement d'unités SS contre les partisans, von dem Bach désirait avoir des renseignements supplémentaires sur l'opération qui allait être entreprise. La fin de sa lettre constituait une réponse à la réserve exprimée par von Falkenhausen et ne manquait pas de clarté : ce que veut le *Reichsführer*, c'est que dans des opérations de grand style contre les bandes, « moi ou l'un de mes lieutenants soyons responsables de la direction »⁽⁵⁵²⁾. von Falkenhausen comprit le danger auquel il s'était exposé par sa lettre de remerciement à Himmler : une immixtion directe, échappant à son contrôle, d'une unité armée SS dans le domaine du maintien de l'ordre. Il réagit adroitement à l'exigence posée par von dem Bach. Cette lettre de remerciement, expliquait-il, était la conséquence d'une offre faite par le *Reichsführer* lors d'une « conversation personnelle » qu'il avait eue avec Reeder⁽⁵⁵³⁾. (Il va sans dire que Reeder n'avait pas rencontré Himmler à titre personnel mais pour des raisons de fonction, en tant que *Militärverwaltungschef*.) von Falkenhausen prenait acte de l'indisponibilité du bataillon de police SS mais affirmait carrément « Le maintien de l'ordre et de la sécurité est et reste

(550) Selon la version d'après-guerre de Reeder, Himmler se serait référé à un rapport du *Gauleiter* Simon de Luxembourg au sujet de la situation préoccupante dans les Ardennes (Mémoire de Reeder, 2 mai 1949, Proc. vF. 352, p. 43). Les bataillons de police allemande, composés de membres de l'*Ordnungspolizei* et organisés en régiments, furent appelés, à partir de février 1943, *SS-Polizei-Regimenten*. Ils continuèrent cependant à faire « partie intégrante » de l'*Ordnungspolizei* et « conservèrent leurs uniformes verts et leurs insignes » (IN 't VELD, *De SS en Nederland*, I, p. 41).

(551) Cfr lettre du 30 juillet 1943 de von Falkenhausen à Himmler citée à la note 549. Dans cet écrit, von Falkenhausen exprima également sa gratitude pour « l'exemplaire » collaboration de la Sipo-SD avec la *Militärverwaltung*. Il se réjouissait en outre de l'information rapportée par Reeder selon laquelle Himmler avait déjà donné les instructions nécessaires à la mise sur pied d'un nouvel *Einsatzgruppe der Sicherheitspolizei* pour la province de Luxembourg.

(552) *Der Reichsführer-SS und Chef der deutschen Polizei. Der Chef der Bandenkampfverbände*, au MBBNf, 13 août 1943 (T-501, 96, 51-53).

(553) MBBNf, KdoSt Ia, au *Chef der Bandenkampfverbände beim RFSS und Chef der deutschen Polizei, SS-Obergruppenführer und General der Polizei von dem Bach Zelewski*, 26 août 1943, *Geheime Kommandosache* (T-501, 96, 53).

ma tâche en collaboration avec la Sipo-SD et la *Gebeime Feldpolizei*. » Il pouvait parler avec cette assurance parce qu'il savait qu'une extension territoriale de la compétence de von dem Bach à des zones d'opérations militaires était impossible sans l'accord de l'OKW et un tel accord n'existait pas en août 1943, sauf pour l'Est⁽⁵⁵⁴⁾. Himmler ne jugea pas à propos de revenir à la charge.

Après la guerre, Reeder a souligné, à juste titre, qu'une acceptation de la proposition d'Himmler, telle que ce dernier l'entendait, aurait abouti à souscrire à la nécessité de nommer un HSSPF, ne fût-ce que du point de vue de la police d'ordre⁽⁵⁵⁵⁾. L'action autonome d'un bataillon de police SS, de surcroît sous un chef doté de la compétence de commander des unités des troupes d'occupation, aurait facilement pu être interprétée par Himmler comme un signe d'impuissance des autorités d'occupation. Les conséquences d'une telle brèche dans le système policier existant étaient incalculables. De là, l'opposition de von Falkenhausen après son (imprudente) lettre de remerciement à Himmler. Reeder exagère toutefois lorsqu'il affirme en 1949 qu'Himmler aurait proposé à l'OKW les services des *régiments* de police SS qui avaient opéré à l'Est et que von Falkenhausen déclina l'offre parce qu'il estimait que « l'application de méthodes utilisables à l'Est ne s'indiquait pas à l'Ouest »⁽⁵⁵⁶⁾. Il ne fut jamais question d'engager dans les Ardennes des régiments SS venant de l'Est mais seulement de faire appel à un bataillon de police SS primitivement caserné aux Pays-Bas mais qui avait dû partir en août pour le Midi de la France⁽⁵⁵⁷⁾. En ce qui concerne les méthodes auxquelles Reeder fait allusion, il faut remarquer qu'en octobre 1943, le *Kommandostab* de Bruxelles n'avait élevé aucune objection à l'encontre de la promulgation d'instructions pour la lutte contre les partisans « sur la base d'expériences faites à l'Est ». Il ne faut pas, estimait alors le *Kommandostab*, seulement disperser un groupe localisé mais le capturer en entier ou l'anéantir totalement⁽⁵⁵⁸⁾.

(554) En réponse à une question d'information auprès du service compétent de l'OKW, von Falkenhausen avait appris le 20 août via l'OKH : « *Die Ausdehnung der Befugnisse des 'Chef der Bandenkampfverbände' auf Teile von Operationsgebieten der Kriegsschauplätzen im Norden, Westen, Süden und Südosten bedarf der Genehmigung des OKW.* » (T-501, 96, 53.)

(555) Mémoire de Reeder, 2 mai 1949 (Proc. vF. 532, p. 43).

(556) *Ibidem*.

(557) Selon la lettre du 13 août 1943, mentionnée à la note 552, de von dem Bach Zelewski à von Falkenhausen. Un autre *Polizeibataillon* avait, le 7 décembre 1942, quitté La Haye pour Marseille où il devait collaborer à la destruction de la vieille ville (IN 't VELD, *op. cit.*, p. 930, note 2).

(558) Ordre du *Kommandostab Ia*, du 4 octobre 1943, qui renvoie aux instructions ajoutées en annexe du *Sicherungsregiment 16* concernant le *Bandenbekämpfung*, du 10 septembre 1943. Le caractère top secret des instructions apparaît dans la recommandation : « *Nicht in Feindesband fallen lassen* » (T-501, 96, 115-116). Il y va exclusivement de combats qui ne concernent que les deux parties sans que la population ne soit intentionnellement touchée dans le théâtre des opérations, par exemple par des massacres ou par l'exécution de civils pris comme otages (chose courante à l'Est et au Sud-Est).

La révocation de G. Schuind de son poste de secrétaire général à la Justice (17 septembre 1943).

Il est évident que l'administration d'occupation devait pouvoir compter sur un minimum de coopération de la police et de la justice belges dans la répression des attentats commis par la Résistance. Ses propres organes policiers (FG, GFP, Sipo-SD), renforcés d'unités des troupes d'occupation, étaient incapables de venir à bout de cette tâche. En mars 43, Reeder avait accepté (en fait, le Comité des secrétaires généraux lui força habilement la main) la nomination du magistrat, politiquement neutre, Gaston Schuind comme secrétaire général à la Justice et ce, parce que la *Militärverwaltung* n'avait pu imposer la nomination de Romsée, un VNV notoire, et parce que Reeder jugeait qu'un rexiste n'était pas souhaitable à cette importante fonction. Le fait que Schuind était un Wallon joua, en outre, à son avantage : l'administration d'occupation voulait éviter de donner l'impression de gouverner avec les Flamands seulement ⁽⁵⁵⁹⁾.

Schuind semblait prêt à rechercher et à poursuivre les suspects d'attentats même politiques contre des citoyens belges, à condition que les instances allemandes s'abstiennent de toute immixtion dans l'instruction et après le prononcé du jugement ⁽⁵⁶⁰⁾. Début octobre 1942, après avoir reçu des promesses orales rassurantes de l'administration d'occupation, Schuind pensa qu'il avait obtenu gain de cause. Il signala aux trois procureurs généraux que ce qui avait paralysé jusqu'alors l'action de la police et de la justice belges : le danger d'une immixtion allemande, n'existait plus. Il devait rapidement constater que son optimisme n'était pas fondé et que l'occupant (également préoccupé de sa sécurité) ne tenait pas les promesses qu'il avait faites. Des pourparlers de plusieurs mois entre la *Militärverwaltung* et le département de la justice à propos de la rédaction d'un projet belge prévoyant une répression plus sévère de la violence et de la détention illicite d'armes buta sur la ferme réserve de Schuind : il attendait des autorités d'occupation un engagement écrit de

(559) TB 15 pour mars 1941, 7 avril 1941 (T-501, 104, 162-163 et 178-181). Concernant l'arrière-plan belge et allemand de la nomination de Schuind, quelques indications importantes se trouvent au CREHSGM, Collection An 40, Papiers Schuind, 93, 95, 97.

(560) Pour la politique de Schuind en matière de répression d'actes de violence et de port d'armes illégal, on se réfère à la note de travail fondamentale de J. GOTOVITCH, *Note relative à la magistrature sous l'occupation*, dans *Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale, Notes et Travaux*, 5 septembre 1942. Sont aussi importants le rapport de C. COLLARD, procureur-général délégué à Bruxelles (1940-1944), *Le Parquet Général de la Cour d'Appel de Bruxelles sous l'occupation*, 2. *La résistance du Procureur-Général délégué*, pp. 55-104 (CREHSGM, Collection An 40, 74) et M. VAN DEN WIJNGAERT, *Het beleid van het Comité van de Secretarissen-generaal in België tijdens de Duitse bezetting 1940-1944*, Bruxelles, 1975, pp. 143-148, 258-264, 282-284, 287-289. On trouve la vision allemande dans le TB 24 pour avril-juin et dans le TB 25 pour juillet-septembre 1943 (T-501, 106, 243, 318-328, 343-345, 558-560). La vision de la Justice militaire belge après la guerre se trouve dans le jugement de Schuind par le Conseil de Guerre de Bruxelles du 2 mai 1947 (*Journal des Tribunaux* du 11 mai 1947, pp. 276-287).

non-immixtion dans une procédure pénale belge. Ne la recevant pas, il renonça à son projet au grand dam de Reeder pour le temps perdu ⁽⁵⁶¹⁾.

Cela se passait en juillet 1943, peu avant ou peu après le départ de Reeder au Quartier Général d'Hitler. Depuis plusieurs semaines, cependant, il était entendu, pour la *Militärverwaltung* de Bruxelles, que les jours de Schuind en tant que secrétaire général à la Justice étaient comptés. En effet, le 6 mai, au cours d'une conversation avec Plisnier, président du Comité des secrétaires généraux, conversation à laquelle assistait Reeder, von Falkenhäusen avait fait une violente sortie contre la conduite des secrétaires généraux en général et contre celle de De Winter (Agriculture et Ravitaillement) et de Schuind en particulier ⁽⁵⁶²⁾. Le *Militärbefehlshaber*, en colère, avait reproché au Comité de ne plus être disposé à une collaboration efficiente et de se laisser influencer par des « milieux irresponsables » (il désignait par là le gouvernement belge de Londres) ⁽⁵⁶³⁾. De Winter avait, selon von Falkenhäusen, dépassé les bornes dans la question du sucre ⁽⁵⁶⁴⁾, tandis que Schuind avait soulevé l'appareil judiciaire contre l'enlèvement des cloches et le travail obligatoire et continuait (le lecteur sait pourquoi) à accumuler les objections contre les termes d'un projet d'arrêté, déjà approuvé par les autorités d'occupation, concernant le renforcement de la répression des actes de violence et de la détention d'armes. En guise de conclusion, von Falkenhäusen avait déclaré sans ambages qu'il en avait assez et n'était plus du tout disposé à tolérer davantage « le régime des secrétaires généraux ». Il avait assez brutalement coupé court à la discussion en déclarant que sa communication clôturait le débat.

Nous ne nous étendons pas davantage sur l'évolution de la crise. Précisons que von Falkenhäusen, contrairement à ce que craignait la majorité des secrétaires généraux, ne visait pas, par son attaque violente, la disparition du « régime des secrétaires généraux » en tant que tel. Il lui était impossible de s'en passer. Il signifiait simplement de façon nette, qu'il était nécessaire que les nominations de secrétaires généraux se fassent, désormais, à son entière discrétion et sans aucune participation, même apparente, du Comité ⁽⁵⁶⁵⁾.

(561) TB 24 pour avril-juin 1943 (rédigé fin juillet) (T-501, 106, 344).

(562) Pv. Comité des secrétaires généraux, 7 mai 1943, pp. 2-10 et réunion spéciale à la même date (CREHSGM). VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.*, pp. 282-284.

(563) D'après la note de Plisnier concernant son entretien avec von Craushaar du 14 mai 1943 (Pv. Comité des secrétaires généraux, 29 mai 1943, annexe I : Affaire du sucre, p. 4, CREHSGM).

(564) P. DELANDSHEERE-A. OOMS, *La Belgique sous les nazis*, III, 1943, s.d., pp. 138-140, 155-160 et 170-173. VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.*, pp. 243-245, 282-284. J. DE LAUNAY, *La Belgique à l'heure allemande*, pp. 234-236. (Comme d'habitude chez De Launay, le récit n'est pas contrôlable. Dans son avant-propos, il affirme sans rougir : « L'appareil érudit de ce livre est considérable... mais j'ai suivi la revendication, et de mon éditeur et de nombreux lecteurs, d'éliminer les références bibliographiques et les notes savantes. » Celui qui connaît un peu le sujet traité se rend vite compte que De Launay n'est pas un guide sûr.)

(565) DELANDSHEERE-OOMS, *op. cit.*, III, p. 158.

L'éclat était-il vraiment sérieux ou n'était-ce, pour une grande part, qu'un procédé tactique prémédité pour amener les secrétaires généraux à plus de complaisance — « chantage et bluff » donc ⁽⁵⁶⁶⁾, inspirés par la nécessité de relever le prestige entamé de la *Militärverwaltung*, et plus particulièrement de Reeder, auprès des dirigeants de Berlin ⁽⁵⁶⁷⁾ ? Il semble bien que oui. von Falkenhausen et Reeder savaient bien que, si un comité de secrétaires généraux entièrement d'Ordre Nouveau serait plus docile, les souhaits allemands n'en deviendraient pas, pour autant, réalité car un gouvernement minoritaire devrait compter avec la dangereuse passivité du corps des fonctionnaires. Fin avril, Reeder avait déjà mis clairement Himmler en garde à ce sujet ⁽⁵⁶⁸⁾. Le comportement de De Winter et Schuind fut, sans aucun doute, à la base de la sortie de von Falkenhausen le 6 mai mais il ne semble pas absurde de se demander si von Falkenhausen et Reeder n'ont pas provoqué l'incident à ce moment parce qu'ils avaient conscience du danger que représentait la soif de pouvoir d'Himmler et voulaient éviter que les secrétaires généraux fassent le jeu du *Reichsführer* par leur obstination. Ils ont pu estimer qu'une action brutale à l'encontre des secrétaires généraux était susceptible de protéger efficacement le régime d'occupation contre une intervention d'Himmler.

Le dénouement rapide de la crise, dénouement auquel une intervention du roi Léopold III auprès de von Falkenhausen ne fut pas étrangère ⁽⁵⁶⁹⁾, sauva De Winter, mais Schuind, lui, dut partir. Le 17 septembre, il fut démis de ses fonctions ⁽⁵⁷⁰⁾. Ce n'est pas la patience de la *Militärverwaltung* qui explique qu'il soit encore resté en fonction plus de trois mois après la solution des difficultés, mais bien la circonstance fortuite que Reeder, qui voulait éviter une vacance du pouvoir à la tête de la Justice belge, ne disposait pas encore d'un candidat apte à assumer la succession. Déjà avant qu'il ne parte, début juillet, pour le Quartier Général d'Himmler, il était, à ses yeux, évident

(566) *Ibidem*, p. 160. Les auteurs, bien informés, écrivent que Leemans, « qui voit beaucoup d'Allemands », affirma après la réunion du 7 mai du Comité « que tout n'était pas perdu. S'il parle ainsi, pensent ses collègues, c'est qu'il sait qu'il y a dans tout ça une partie de chantage et de bluff. » Cfr dans le même sens. Pv Comité des secrétaires généraux, réunion spéciale du 7 mai 1943, pp. 1-2. Leemans dit : « Il ne faut pas prendre la situation au tragique. Il est encore convaincu que l'administration militaire ne tient pas à un changement de régime. » Lors de la réunion du 14 mai Romsée ajoute que la sortie de von Falkenhausen ne doit pas être considérée comme une rupture mais comme un avertissement (Pv. Comité des secrétaires généraux, 7 et 14 mai 1943. CREHSGM).

(567) Cfr la remarque de Plisnier citée à la note 563. Le 14 mai, le président du Comité eut, en privé, un entretien avec Thedieck. « Il [Thedieck] a insisté surtout sur l'aspect 'prestige' et montré combien la situation du Président Reeder était devenue délicate à la suite de l'attitude de résistance adoptée par la plupart des secrétaires généraux. » Remarquons que, selon le désir d'Himmler, Thedieck ne faisait plus partie de l'administration d'occupation depuis début avril. Il était venu à Bruxelles spécialement pour aider son ami Reeder.

(568) Cfr p. 91.

(569) Cfr la note de Plisnier au sujet de l'entretien mouvementé du 14 mai avec Reeder et von Craushaar (Pv. Comité des secrétaires généraux, 21 mai 1943, annexe I, p. 4. CREHSGM). L'intervention du roi Léopold III est consignée succinctement dans P. DELANDSHEERE-A. OOMS, *op. cit.*, III, p. 170. Cfr aussi le livre de De Launay (p. 236) cité sous réserve à la note 564.

(570) VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.*, pp. 282-284.

qu'une « réorganisation » de la Justice « récalcitrante » n'était possible qu'après le renvoi de Schuind ⁽⁵⁷¹⁾.

Le manque de sources nous empêche de savoir comment Himmler et Reeder ont abordé le cas Schuind au cours de leur entrevue. L'hypothèse s'impose d'un accord facile sur la nécessité de révoquer le secrétaire général récalcitrant mais d'attendre, pour la nomination de son successeur, la découverte d'un candidat convenable. Soulever la question de savoir qui a mis le premier le problème sur le tapis et qui a amené la décision par son argumentation est donc vain : ils n'avaient vraisemblablement pas besoin de se convaincre mutuellement. Pour Himmler, Schuind était depuis longtemps le « *Deutschenfeind* » ⁽⁵⁷²⁾. Reeder, lui, voulait se débarrasser de l'homme qui « manquait du courage nécessaire pour briser l'opposition de ses fonctionnaires avec la détermination requise » ⁽⁵⁷³⁾. On comprend le point de vue de Reeder : dans sa lutte contre la nomination d'un HSSPF à Bruxelles, il n'avait que faire d'un secrétaire général dont « la passivité totale » était si éclatante qu'elle devenait finalement « intolérable » à la *Militärverwaltung* ⁽⁵⁷⁴⁾. Intolérable en ce sens que la direction de la Justice belge en ne remplissant pas son office, entre autre dans la répression des actes de violence de la Résistance, offrait au chef de la police allemande la justification rêvée de la nomination d'un HSSPF. Lorsque le 17 septembre 1943, Reeder informa Plisnier de l'interdiction d'exercer sa fonction infligée à Schuind et lui donna les raisons de cette mesure, le président du Comité des secrétaires généraux fit immédiatement remarquer que la sanction était, en réalité, due au refus de Schuind de laisser collaborer, de quelque façon, les services belges à l'arrestation de Belges sur ordre allemand. Reeder ne réagit pas ⁽⁵⁷⁵⁾. Le jugement du 2 mai 1947 du Conseil de Guerre de Bruxelles qui condamna Schuind à cinq ans d'emprisonnement devait constater, en l'un de ses attendus, que l'interdiction allemande d'exercer ses fonctions avait été décrétée sur la base « de motifs qui sont à son honneur » ⁽⁵⁷⁶⁾.

(571) TB 24 pour avril-juin 1943 (T-501, 106, 243). Reeder exprima, il est vrai, sous la rubrique *Wirtschaftspolitische Fragen* (ravitaillement, lutte contre le trafic et le marché noir), son mécontentement à l'encontre de Schuind mais nous ne pouvons douter de ce qu'il estimait l'indocile secrétaire général responsable de la résistance de la Justice belge en général. Cfr aussi le *Stimmungsbericht* du 30 septembre 1943 de la *Propaganda Abteilung Belgien* : « *Die von der Militärverwaltung seit langem geplante Ausbootung des Generalsekretärs... Schuind erfolgte am 17. September durch ein entsprechendes Betätigungsverbot.* » (IfZM, MA-3(8).)

(572) Himmler à Lammers, 25 mars 1943 (T-175, 786, 5514 370).

(573) TB 24 pour avril-juin 1943 (T-501, 106, 343).

(574) Pv. Comité des secrétaires généraux, 17 septembre 1943, réunion spéciale, p. 3 (CREHSGM). VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.*, pp. 283-284.

(575) VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.*, p. 283. La déclaration d'après-guerre de Reeder, au cours de l'instruction du procès Schuind, est étonnante : « Je ne connais pas le motif précis du départ de Schuind et je ne sais pas d'ailleurs s'il y en a un, si ce n'est peut-être une question née de la promulgation d'un arrêté en matière de ravitaillement. » (Pv. de l'audition de Reeder par l'auditeur Barbay, 26 février 1947. CREHSGM, Collection An 40, 97, où se trouve également le commentaire de Schuind sous forme de note.)

(576) *Journal des Tribunaux*, 11 mai 1947, p. 278, col. 2. Sur le procès de Schuind après la guerre, cfr A. DE BRUYNE, *Repressie, « op diabolische wijze voorbereid »*, XVI, *Schuind, slachtoffer van zijn « milieu »*, dans *'t Pallieterke* (hebdomadaire), 9 mars 1978.

La nomination de R. de Foy en tant que secrétaire général à la Justice.

Qui serait, selon Reeder, le candidat convenable pour succéder immédiatement à Schuind ? En théorie, la décision concernant la désignation appartenait aux secrétaires généraux ou au département concerné, en fait, au *Militärverwaltungschef*, car lui seul décidait de l'aptitude du candidat proposé⁽⁵⁷⁷⁾. Ce fut Robert de Foy, administrateur de la Sûreté de l'Etat depuis décembre 1934 et le plus ancien des directeurs généraux en service au ministère de la Justice et qui, en tant que tel, venait normalement en considération pour la succession. Les procès-verbaux des réunions des secrétaires généraux ne font dès lors pas mention d'une discussion concernant le successeur de Schuind⁽⁵⁷⁸⁾. A partir du 1^{er} octobre 1943, de Foy siégeait au Comité.

Pour l'occupant, il n'était cependant pas un inconnu. Comme administrateur de la Sûreté de l'Etat, il avait, en mai 1940, en collaboration avec l'auditeur général W. Ganshof van der Meersch, joué un rôle très discuté dans l'arrestation de citoyens allemands, de suspects politiques belges et italiens, de juifs et d'autres émigrés allemands⁽⁵⁷⁹⁾. Immédiatement après la capitulation du 28 mai 1940, la *Militärverwaltung* l'avait d'abord fait surveiller⁽⁵⁸⁰⁾. La presse avait alors mené grand tapage à son sujet et au sujet de Ganshof van der Meersch. Début juillet, « en raison de l'excitation géné-

(577) *Abschlussbericht Militärverwaltung* (T-501, 107, 227) et pv. de l'audition de Reeder par l'auditeur Barbay, le 26 février 1947 (CREHSGM, Collection An 40, 97). Sur le droit de nomination des secrétaires généraux (point de vue belge), VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.*, pp. 118-120.

(578) Les procès-verbaux des 17 et 22 septembre 1943 du Comité sont cependant très détaillés concernant la réaction des secrétaires généraux au renvoi de Schuind. Cf. note 592.

(579) J. GERARD-LIBOIS et J. GOTOVITCH, *La Belgique occupée. L'An 40*, Bruxelles, 1971, pp. 105-122. C.H. VLAEMYNCK, *Dossier Abbeville. Arrestations en déportations in mei 1940*, Louvain, 1977, pp. 20-22. de Foy était, depuis le 30 septembre 1934, administrateur de la Sûreté publique (troisième direction générale du ministère de la Justice). Par arrêté royal du 8 mars 1940 (*Moniteur*, 10 mars 1940, pp. 1168-1169), portant organisation de la Sûreté de l'Etat, la première direction (Sûreté de l'Etat) et la deuxième direction, troisième section (Services d'inspection, surveillance des frontières, inspection des services de police aux frontières) du ministère de la Justice furent transférées au ministère de la Défense nationale. Elles formèrent, en ce dernier ministère, l'Administration de la Sûreté de l'Etat sous la direction de de Foy. En cette qualité, il portait le titre d'administrateur de la Sûreté de l'Etat. L'arrêté royal du 8 mars 1940 spécifiait encore que la 3^{me} direction générale du ministère de la Justice prendrait désormais la dénomination de « Administration de la Police des Etrangers et de l'Identification judiciaire ». La nomination de Ganshof van der Meersch comme auditeur général près la Cour militaire date également du 8 mars 1940 (*Moniteur*, 10 mars 1940, p. 1168). Bien que subordonné au ministère de la Défense nationale, de Foy était habilité, en tant qu'administrateur de la Sûreté de l'Etat, à correspondre directement, dans les limites de sa compétence, avec les autres ministres et avec tous les fonctionnaires publics et les officiers de gendarmerie. En tant qu'« officier de police judiciaire adjoint de l'auditeur général », de Foy reçut en outre la compétence de rechercher et de constater « les infractions qui sont de la compétence de l'auditeur militaire » et d'en rassembler les preuves (A.R. du 9 mars 1940, *Moniteur*, pp. 1170-1171).

(580) TB 4, 29 juin 1940 (T-501, 102, 432).

rale »⁽⁵⁸¹⁾, ils avaient été arrêtés en même temps qu'un magistrat militaire⁽⁵⁸²⁾ et que quatre fonctionnaires de la Sûreté. Deux députés VNV avaient immédiatement été assurés de l'administration d'occupation de leur satisfaction⁽⁵⁸³⁾. de Foy ne fut emprisonné que quelques jours. Après une intervention d'Heydrich en personne, chef de la Sipo-SD, auprès de Reeder (sur laquelle nous reviendrons), il fut remis en liberté et put reprendre l'exercice de ses fonctions après une courte interruption⁽⁵⁸⁴⁾. Ce fut également le cas du magistrat militaire et des quatre fonctionnaires de la Sûreté arrêtés avec lui⁽⁵⁸⁵⁾. Seul Ganshof demeura en prison jusqu'à la fin décembre⁽⁵⁸⁶⁾ bien

(581) TB 13, 2 février 1941 (T-501, 103, 1004).

(582) Paul Anspach, substitut de l'auditeur général, était, depuis septembre 1939, président de la *Fédération Internationale d'Escrime*, une dignité qu'Heydrich ambitionnait également. Cfr G. DESCHNER, *Reinhard Heydrich, Statthalter der totalen Macht*, Esslingen, 1977, pp. 124-129 où de Foy est erronément présenté comme le supérieur hiérarchique de Ganshof. En tant qu'« officier de police judiciaire, adjoint de l'auditeur général », de Foy était plutôt le collaborateur subordonné de Ganshof ; en tant qu'administrateur de la Sûreté de l'Etat, il dépendait directement du ministre de la Défense nationale (cfr ci-dessus, note 579). L'emprisonnement d'Anspach « avec de nombreux hauts officiers belges dans la prison de la Gestapo » d'Heydrich, à Bruxelles, est une fantaisie de l'auteur ou d'Anspach lui-même. Il n'y avait pas de « prison de la Gestapo » à Bruxelles. Par ailleurs, Ganshof, de Foy et leurs collaborateurs ne furent pas arrêtés sur l'ordre d'Heydrich mais de Reeder. Le lecteur sursaute lorsque Deschner renvoie pour le massacre d'Abbeville (p. 334, note 18) à un ouvrage inexistant de Jan RIJCKOORDT (sic), *De tragische dood van Joris Van Severen*, Brugge (sic), s.d. Comme on le sait, Jan Rijckooort fut assassiné avec Joris Van Severen, le 20 mai 1940, à Abbeville. Deschner a sans doute eu une connaissance vague et indirecte du livre de F. VAN BERCKEL, *De tragische dood van Joris Van Severen en Jan Rijckooort*, Zulte, 1960.

(583) TB 6, 18 juillet 1940 (Y-501, 102, 523-525). Le *Brüsseler Zeitung* publia le 10 juillet l'avis d'arrestation et donna les noms des personnes arrêtées. Selon la note biographique dans *Miscellanea W.J. Ganshof Van der Meersch*, I, Bruxelles-Paris, 1972, p. 4, Ganshof fut arrêté le 3 juillet. Ce fut sans doute également le cas de ses compagnons.

(584) Vraisemblablement les fonctions que l'A.R. du 8 mars 1940 avait maintenues à la Justice : Police des Etrangers et Identification judiciaire. Immédiatement après la capitulation du 28 mai 1940, le ministère de la Défense nationale n'avait plus de raison d'être et l'Administration de la Sûreté de l'Etat fut supprimée par l'occupant (NAGEL-BRUNNER, *op. cit.*, cfr note 538, pp. 16 et 40). Nous ne disposons d'aucun élément sûr concernant la compétence de de Foy après sa libération au cours de la seconde quinzaine de juillet 1940. Nous avons eu l'impression de nous rendre coupable d'une tentative inconvenante de dévoilement d'un secret d'Etat en recherchant une réponse à cette question normale et innocente : les instances compétentes auxquelles nous nous étions adressés directement ou indirectement se sont obstinément tués ou n'acceptèrent de donner (pour la période qui va de décembre 1934 à 1946) qu'une réponse étonnamment incomplète. Une troisième se retrancha derrière une ignorance surprenante. La fonction d'un agent de l'Etat à un certain moment de sa carrière doit-elle être craintivement dissimulée, à l'égal d'un secret d'Etat ? Si non, pourquoi cette attitude de secret intentionnelle ? Elle suscite inutilement la suspicion. En septembre 1944, le gouvernement belge déclara en effet, après enquête, que l'attitude de de Foy au cours de l'occupation avait été irréprochable (cfr *infra*, p. 144).

(585) Cfr note 581.

(586) Le 30 décembre 1941 selon la note biographique dans *Miscellanea*, p. 4. Selon l'annexe 3 du mémoire de Henri De Man au président du Sénat (30 septembre 1947), Ganshof lui aurait écrit le 27 décembre : « Ma femme et mes amis Lambiotte m'ont fidèlement tenu au courant de l'actif intérêt que vous m'avez témoigné pendant mon incarcération à la prison de St-Gilles. » Dans son TB 13 du 2 février 1941, Reeder date la libération de Ganshof du 20.1.40 (c'est apparemment une faute de frappe, il faut lire : 20.12.40 ou 30.12.40).

qu'il eut été arrêté pour le même motif que de Foy. Il fut libéré « faute de preuves suffisantes », écrivit Reeder (587). A l'inverse de de Foy, Ganshof se vit immédiatement interdire l'exercice d'une fonction publique. Dès le début de juillet, l'occupant l'obligea aussi à abandonner sa charge de professeur à l'*Université Libre de Bruxelles* (588).

En tant que chef de la police allemande, pendant la dure année de crise de 1943, Himmler accepterait-il la nomination d'une personnalité aussi controversée que de Foy et de plus, à la tête d'un département qui, à ses yeux, avait si gravement fauté dans le domaine du maintien de l'ordre ? Une telle nomination ne constituerait-elle pas une provocation à l'encontre des déportés belges et allemands de mai 1940 ? En février 1941, après la démission forcée d'Ernst de Bunswyck de sa fonction de secrétaire général à la Justice, ses collègues n'avaient pas jugé à propos de présenter la candidature de de Foy en raison justement de l'action de ce dernier en mai 1940 (589). Les mobiles allemands de la nomination de de Foy sont insuffisamment connus et les développements qui suivent sont aussi incomplets que les sources disponibles sur lesquelles ils reposent.

Le fait est qu'en septembre 1943, Reeder pensa disposer d'un argument décisif pour faire accepter à Himmler la nomination d'une personnalité qui avait suscité, quelques années plus tôt, tant de blâme. Le 28 septembre, il signala au *Reichsführer-SS*, depuis quelques semaines également ministre de l'Intérieur, que de Foy assumait, jusqu'à nouvel ordre, la succession de Schuind, démis de ses fonctions onze jours auparavant (590). A ce moment, il ne pouvait évidemment passer sous silence la fonction exercée par de Foy en mai 1940. Sans mentionner explicitement l'arrestation de celui-ci en juillet, Reeder signala que de Foy avait été libéré « à la demande » d'Heydrich, chef de la Sipo-SD, et cela, « parce qu'en son temps, de Foy avait bien coopéré dans des affaires d'espionnage, en certains domaines, avec le RSHA » (591). Apaisant, Reeder écrivait encore qu'il ne fallait pas s'inquiéter au sujet de la

(587) TB cité à la note précédente. Le 22 août 1941, Reeder se crut obligé de justifier la libération de Ganshof devant une trentaine de dirigeants flamands (mécontents) du camp de la collaboration politique. « Die gewiss auf diesem Gebiete erfabrene deutsche Gebeime Staatspolizei habe sich wochenlang darum bemüht, ihm [Ganshof] sein Verbrechen nachzuweisen. Tatsächlich habe man nicht die geringsten Anhaltspunkte dafür finden können. » (Proc. vF. 119, p. 11.) Les propos de Reeder doivent être mis en relation avec les attaques contre Ganshof, dans la presse, à l'été 1941, après la création (8 juillet) d'un Office national pour les victimes de la guerre. Dans une lettre à Schuind, du 21 septembre 1941, Reeder déclara qu'il considérait la polémique en question « tout à fait déplacée » (GERARD-LIBOIS et GOTOVITCH, *L'An 40*, p. 120, note 32). La défense par Ganshof de son comportement en mai 1940 se trouve dans DELANDSHEERE-OOMS, *La Belgique sous les nazis*, I, pp. 347-355. Pour plus de détails à ce sujet, voir VLAEMYNCK, *op. cit.*, pp. 179-180.

(588) *Miscellanea Ganshof*, p. 4.

(589) Pv. Comité des secrétaires généraux, 3 et 7 février 1941 (CREHSGM).

(590) Reeder à Himmler, 28 septembre 1943 (T-175, 33, 2541 629-30).

(591) « Seine Entlastung wurde auf Wunsch des gefallenen SS-Obergruppenführers Heydrich vorgenommen, da de Foy mit dem Reichssicherheitshauptamt in Spionageangelegenheiten auf gewissen Gebieten z.Zt. gut zusammengearbeitet hat. »

réaction des secrétaires généraux à la sanction sévère prise à l'égard de Schuind. Il pensait bien que, sous l'influence de Leemans et de Romsée, le Comité s'en tiendrait « à une protestation de principe » (592). Il ne s'attendait pas plus à une rigoureuse protestation publique de la magistrature (593). Ses précisions se révélèrent exactes. Les secrétaires généraux préférèrent poursuivre « la politique du moindre mal » (594). Ils avaient déjà entériné le fait accompli avant le rejet par Reeder, le 4 octobre, de leur protestation du 22 septembre, puisque de Foy prit part dès le 1^{er} octobre aux délibérations du Comité (595) et comme prévu, il n'y eut pas non plus de protestation publique de la magistrature contre le brutal renvoi de Schuind.

Plus tard, en décembre, lorsqu'il dut se défendre contre la dangereuse accusation de Degrelle, exprimée directement auprès d'Hitler et Himmler, selon laquelle il gouvernait la Belgique occupée avec des « anglophiles » (596), le *Militärverwaltungschef*, profondément vexé mais gardant son habituel sang-froid, revint à nouveau sur la question de la nomination de de Foy (597). Il affirma (se souvenant apparemment encore très bien des faits) que la Sipo-SD avait entamé, après l'arrestation de juillet 1940, une enquête approfondie. de Foy avait même été transféré à Berlin pour y subir un interrogatoire. Enquête et interrogatoire avaient conclu à la non responsabilité dans la déportation « de citoyens allemands et de nationalistes flamands ». (Reeder ne signale pas que des rexistes, des communistes, des juifs et des émigrants allemands avaient également été déportés.) Bien plus, Heydrich avait, le 16 juillet 1940 (598),

(592) Les procès-verbaux des réunions du Comité des secrétaires généraux n'apprennent rien quant à l'influence exercée par Leemans et Romsée. Lorsque le 17 septembre 1943 Plisnier apprit oralement de Reeder le renvoi de Schuind, il le mit en garde quant à une réaction de la magistrature et de l'opinion publique. La question de la succession serait « très difficile » à résoudre. En une lettre circonstanciée à Reeder, le 22 septembre, les secrétaires généraux lui firent connaître leur complète solidarité avec Schuind. Légalemment il ne pouvait être pourvu à sa succession. Telle était leur conclusion. Le 4 octobre, Reeder accusa réception de la lettre en question. Il n'avait rien à ajouter à ses déclarations orales concernant le renvoi de Schuind, écrivit-il. Il est établi que de Foy participa depuis le 1^{er} octobre, comme secrétaire général ff., aux délibérations du Comité (Pv. des réunions du Comité des secrétaires généraux, 17 et 22 septembre, 1^{er} et 4 octobre 1943. CREHSGM). Si Leemans et Romsée ont essayé (ce qui est très vraisemblable) de désamorcer la crise menaçante dans les relations entre le Comité et l'administration d'occupation, cela doit s'être passé après le 22 septembre et avant le 1^{er} octobre.

(593) Cfr note 590.

(594) VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.*, p. 284. Le rédacteur du *Stimmungsbericht der Propaganda Abteilung Belgien* pour la période du 11 au 30 septembre 1943 établissait : « Die erste Erregung über den deutschen Eingriff ebte rasch ab. Der die Geschäfte weiterführende Stellvertretende Generalsekretär, de Foy, gilt als ein nüchternen Verwaltungsmann, dem — ungleich dem politischen Querulanten Schuind — an sachlicher Arbeit mehr als an Reibereien gelegen ist. » (IfZM, MA-3(8).) Himmler écrivit également à Reeder qu'il ne s'était, a priori, fait aucun souci au sujet des conséquences du renvoi de Schuind (Himmler à Reeder, 9 octobre 1943. T-175, 33, 254 16 28.)

(595) Cfr note 592.

(596) Cfr *infra*, p. 162.

(597) Reeder à Himmler, 20 décembre 1943. *Geheime Kommandosache* (BAK, NS 19/1567).

(598) Le fait que Reeder se souvenait encore en décembre 1943 de la date exacte de l'intervention d'Heydrich témoigne de ce qu'il l'avait reçue par écrit (télégramme) ou de qu'il l'avait lui-même notée s'il l'avait reçue par téléphone.